

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV
ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN
DE BERGERAC**

Fondée le 29 novembre 1909
Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



N°CXI

111^{ème} ANNÉE

2020

Assemblée générale
18 octobre 2020 - Collège Henri IV



9h30 : Accueil Collège Henri IV

9h45 : Assemblée Générale

11h30 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts du
Collège Henri IV

12h30 : **Apéritif et banquet Amical au restaurant**
« La Tour des Vents » *Bistrot du Moulin de Malfourat à*
Monbazillac

Sous la présidence d'Hélène LECOMTE

Directrice Adjointe de la rédaction de LCI

Menu

Soupe de champagne

Feuilletés



Saumon mariné aux quatre épices,
Rouleau de printemps aux légumes

Croquants



Magret de canard grillé sur la peau,
Légumes du moment, sauce au miel



Assiette de fromages et salade de jeunes pousses



Tarte vigneronne, gelée de vin rouge,
Glace vanille



Café

(Vouvray pour le cocktail et vins fournis
par nous mêmes comme l'an dernier)

Formulaire à remplir et à renvoyer avant le 1^{er} Octobre 2020
à la trésorière : **Françoise GARRIE**
4, rue Dr Simounet - 24100 BERGERAC - Tél. 05 53 57 00 12

I) IDENTIFICATION : (en capitales S.V.P)

NOM Prénom Né(e)

NOM de jeune-fille

Profession

Adresse (avec code postal)

Tél. Portable e.mail

II) PROCURATION : je donne pouvoir à mon (ma) camarade

M

(inscrire ici le nom d'un mandataire présent à l'A.G. ou laisser en blanc) pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Dimanche 18 Octobre 2020. Bon pour pouvoir.

A le 2020

Signature

III) CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Je suis candidat au Conseil d'Administration lors de l'A.G. du Dimanche 18 Octobre 2020.

A le 2020

Signature

IV) INSCRIPTION AU BANQUET du Dimanche 18 Octobre 2020

Veuillez inscrire personnes à 35€ = €

En cas d'absence au banquet, aucun remboursement possible. Dons acceptés.

V) J'y ajoute ma COTISATION 2020/2021 + 25,00€

(25€ y compris le bulletin)

TOTAL €

que je règle à : Amicale Anciens Elèves du Collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran de Bergerac par chèque bancaire. Date limite d'inscription au banquet : 1^{er} OCTOBRE 2020 le nombre de places étant limité.

VI) REMARQUES :

.....
.....
.....

Le non-versement de la cotisation pendant 2 années consécutives entraînera la radiation d'office de l'abonnement au bulletin.

LXXX BULLETIN 2020

**Plaquette du Centenaire disponible
1909 - 2009**
*Souscrivez au prix de 10 euros
auprès de Françoise Garrie,
4 rue du Docteur-Simounet - 24100 Bergerac*

SOMMAIRE

Mot du Président	
Discours du Président Bertrand Rousseau	p.3-4
Compte rendu de l'assemblée générale	p.5-7
Discours de Jean-Pierre Couturié	p.8-11
Modeste journal d'un confiné / Photo 1957	p.12-13
Les armoiries de M. de Lusignan	p.14-15
Photo de classe 1956/1957	p.16
Deux médicaments Bergeracois	p.17-18
Le sacrifice d'une femme de France	p.19-21
Hommage à neufs anciens élèves	p.22-23
L'apparition du nom de Bergerac	p. 23
Activités du bureau / Tam-Tam	p.24
Article Jean-Luc Nancy	p.25-26
Résultats du Baccalauréat / Subventions	p.27
Compte rendu financier	p.28
Composition du Conseil d'Administration	p.29

MEMBRES D'HONNEUR :

M. LE SÉNATEUR ADRIEN BELS (1882-1964), M. LE GÉNÉRAL AMBROISE BERNARD (1880-1962), M. LE GÉNÉRAL GEORGES BERTHIER (1841-1922), M. LE PROFESSEUR CHARLES DE BOECK (1856-1939), M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE RENÉ CARMILLE (1886-1945), M. JACQUES CHASTENET, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1893-1978), M. EMILE COUNORD (1842-1927), M. MARCEL FLOURET (1892-1971), M. LE PROFESSEUR MAXIME LAIGNEL-LAVASTINE (1875-1953), M. LE GÉNÉRAL PAUL MATTER (1872-1959), M. PAUL MOUNET (1847-1922), M. MOUNET-SULLY (1841-1916), M. ELIE RABIER (1846-1922), M. PAUL VIEUSSENS (1866-1953), M. JEAN BARTHE (1901-2001).

BIENFAITEURS DE L'ASSOCIATION :

MADAME HORTENSE AUGIÉRAS-JARNAGE (1869-1939), MADAME MICHELLE AUBERT-FREDET (1891-1970), M. ALBERT CHEVALIER (1874-1970), MARCEL FLOURET (1892-1971), M. PIERRE DE MADAILLAN (1891-1958), M. JEAN PERROT, M. LE MINISTRE DE FRANCE JEAN POZZI (1884-1967), MADAME RENÉE ROUSSEAU-DUCHEZ.

PRÉSIDENT-FONDATEUR :

M. PAUL PETIT (1867-1941)

ANCIENS PRÉSIDENTS :

M. LE DOCTEUR ANDRÉ CAYLA (1909-1920), M. ALBERT CLAVEILLE (1920-1921), M. LE DOCTEUR PIERRE ROUSSEAU (1930-1961), M. LE DOCTEUR RENÉ ROUSSEAU (1966-1984), GEORGES BRASSEM (1984-1989), RENÉ CALVÈS (1989-1999), CHRISTIAN REGNIER (1999-2007), PIERRE ROCHE-BAYARD (2007-2009)

MEMBRES DE DROIT :

M^{ME} LA SOUS-PRÉFÈTE DE BERGERAC,
M. LE DÉPUTÉ DE BERGERAC,
M. LE MAIRE DE BERGERAC,
M. et M^{ME} LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE BERGERAC I,
M^{ME}. LA CONSEILLÈRE RÉGIONALE,
M^{ME} LA PROVEUSEUR DU LYCÉE MAINE DE BIRAN,
M^{ME}. LA PRINCIPALE DU COLLÈGE HENRI IV

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

RÉSIDENT : D^R BERTRAND ROUSSEAU, VICE-PRÉSIDENT : JEANINE DENIS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : LAURENT DUBERNAT, TRÉSORIÈRE : FRANÇOISE GARRIE, TRÉSORIÈRE ADJ. : GENEVIÈVE DUVERGER-BLONDEAU, ADMINISTRATEURS : CHARLES TAMARELLE, CHRISTIAN REGNIER, NADINE GALINAT, MARTINE PIOCHE, MICHEL AUBRUN. ADMINISTRATEUR HONORAIRE : LUCIEN RIPOCHE, CONTROLEUR DES COMPTES : CHRISTOPHE BREZAC.

Le mot du président



Chers amis,

Malgré une époque difficile en raison d'une pandémie sévère liée au coronavirus qui nous conduit du confinement strict au « déconfinement relatif » car il risque d'être accompagné de contraintes multiples comme l'impossibilité que puissent se tenir Assemblée Générale statutaire et banquet traditionnel.

Vivons d'espoir et soyons heureux d'accueillir pour la Présidence, Hélène Lecomte, ancienne élève du lycée Maine de Biran, qui exerce sur la chaîne LCI comme journaliste. Elle nous fera part des arcanes complexes de la communication ou il est nécessaire d'informer vite et bien, rapidement et avec clairvoyance, avec une démarche sincère à la recherche de la vérité événementielle. Dans l'espoir de nous retrouver nombreux lors de la journée du 18 octobre 2020, je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin.

Bien amicalement.

Le Président
Bertrand Rousseau

Discours du président Bertrand ROUSSEAU Banquet du 23 Octobre 2019

Chers amis,

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui, pour présider à nos agapes, Jean-Pierre Couturié qui, tout au long de sa vie, étudiante et professionnelle s'est passionné pour les explorations souterraines, grottes et gouffres n'ayant plus de secrets pour lui.

Tout d'abord, Jean-Pierre Couturié est né le 30 avril 1938 à Bergerac au sein d'une famille installée depuis le 18^e siècle dans le sud de la Dordogne, sur la commune de

Boisse, propriété qui possédait deux moulins du sommet desquels on pouvait apercevoir par temps clair les Pyrénées.

Puis il effectue sa scolarité au collège Henri IV de 1945 à 1955, obtient son baccalauréat au lycée Gay-Lussac à Limoges, poursuit ses études supérieures à Clermont-Ferrand où il obtient une licence en géologie, des certificats de chimie minérale et de cartographie.

Devient Docteur en Pétrographie, Docteur es-sciences puis, maître de conférence

au département des sciences de la terre... bref une scolarité brillante et très orientée qui le conduit à des enseignements et des recherches dans les domaines de la Pétrographie des roches granitiques, la minéralogie, la géologie minière, les sources minérales, etc... recherches effectuées sur le sol français mais aussi à l'étranger, Pologne, Maroc, Chine, etc... également passionné de communication grand public en intervenant sur les ondes et à la télévision, membre actif de sociétés savantes locales ou nationales, ce qui l'amène à faire des conférences sur la géologie régionale, l'eau potable, les eaux minérales, etc...

Après analyse ce parcours universitaire et professionnel bien rempli, Jean-Pierre Couturié a une activité loisir... la spéléologie... qu'il pratique depuis l'enfance et encore activement aujourd'hui, d'abord en Dordogne puis dans les régions voisines.

En effet dès son passage au collège Henri IV, Jean-Pierre Couturié, avec quelques camarades dont Christian Régnier ici présent, commence à explorer grottes et gouffres, rivières mystérieuses et souterraines des environs de Bergerac.

C'est ainsi que ce petit groupe de copains, courageux et téméraires, explore, avec la bénédiction du spéléo-club de Bergerac, créé en son temps par notre regretté professeur Jean Barthe, ancien trésorier de notre association, la rivière souterraine de la Fontanguillère... longue de 2866 mètres.

La rivière n'est certes pas d'une longueur importante mais passionnante à explorer; en effet à l'aide de coloration de l'eau par la Fluorécéine, Jean-Pierre Couturié a pu reconstituer le trajet de l'eau particulière-

ment complexe, confluence, résurgence, mises en évidence dans cette grotte qualifiée par la suite de « sépulcrale ».

Ce n'était qu'un début; en explorant lors d'une expédition à Padirac, en 1962, il effectue un séjour souterrain de 6 jours, atteignant un premier siphon à 9kms de l'entrée, puis au cours des années qui suivent il contribue à l'exploration d'un vaste réseau de galeries, évalué à 60kms.

Il est là aujourd'hui parmi nous, sur les hauteurs de Malfourat, sorti des souterrains et des rivières pleines de mystères; aussi vais-je m'empresse de laisser la parole à Jean-Pierre Couturié afin qu'il nous aide à passer de l'ombre à la lumière... non sans remercier Christian Régnier de nous avoir permis de retrouver cet homme de passion qu'est Jean-Pierre Couturié.

Merci.

Tour à tour Jean-Pierre Couturié est conseiller scientifique, concepteur et réalisateur de deux géoscopes, mais aussi passionné de communication.

Le Président
Bertrand Rousseau



Jean-Pierre Couturié

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 13 octobre 2019

L'assemblée générale est ouverte à 10h en présence :

- Des cheffes d'établissements, madame La principale du collège Henri IV, Madame Allemans, et madame la proviseure du lycée Maine de Biran, Madame Piro

- Madame la conseillère municipale et départementale, Gaëlle Blanc

- Monsieur Marc Léturgie, conseiller municipale, représentant Monsieur Daniel Garrigue, maire de Bergerac

- Monsieur Marc Demaison, professeur d'histoire et de géographie au Collège Henri IV dont il faut souligner le très beau travail sur la recherche des anciens élèves du collège décédés au cours de la première guerre mondiale

- Monsieur Frédéric Gonthier , président du « souvenir Français »

Le président signale les absents excusés, notamment Madame la Sous-Préfète de Bergerac et monsieur le Député Michel Delpon, ainsi qu'un certain nombre de nos adhérents

Après avoir constaté que le nombre de membres présents ou représentés permet la tenue de l'assemblée générale, le président fait observer une minute de silence à la mémoire de ceux et celles qui nous ont quittés au cours de l'année, notamment Robert Loubières, Robert Devine qui fut longtemps administrateur de l'Association et qui aussi avait participé à la réforme des statuts de 2007, J. Rousset écrivain et poète et bien sûr ne pas oublier les anciens élèves morts pour la France et non

mentionnés sur la plaque commémorative située dans la cour d'honneur du Collège Henri IV .

Le Président présente Monsieur Jean-Pierre Couturié, qui nous fait l'amitié de présider notre Assemblée Générale et notre banquet. Jean-Pierre Couturié est issu d'une vieille famille bergeracoise et garde un profond attachement à notre ville même s'il l'a quittée depuis 1962...

Rappel est fait de l'ordre du jour de l'assemblée, en conformité avec celui qui a été proposé :

-APPROBATION DU PROCES VERBAL :

Le compte-rendu de l'AG d'octobre 2018 ne soulève pas d'observation et est donc adopté à l'UNANIMITÉ

-RAPPORT MORAL :

Le président remercie Christophe Brézac et Jeanine Denis d'avoir représenté fidèlement l'association au sein des Conseils d'Administration respectifs de chacun des établissements. Sont remerciées également les cheffes des deux établissements qui ne manquent pas de nous associer aux projets pédagogiques, voyages et échanges avec des établissements étrangers ce qui permet aux élèves d'enrichir leurs connaissances scolaires et humaines.

Comme il est de coutume le conseil d'administration se réunit régulièrement durant l'année 2019 et se termine par un repas à l'hôtel KYRIAD auquel participent quelques adhérents de l'association.

Au cours de ces réunions sont débattus les sujets suivants :

- Le bulletin : il est considéré comme étant le « trésor de notre association » depuis plus d'un siècle et mérite toute notre attention afin de l'enrichir le plus possible d'anecdotes, de souvenirs du passé, de photos de classe etc... et bien sûr il est demandé à chacun de nous adresser des articles afin de chercher à toujours l'enrichir. Merci à Martine Pioche qui s'occupe à la perfection de cette tâche.

- Des aides accordées aux élèves afin de leur permettre de participer aux voyages scolaires organisés par chacun des établissements. C'est ainsi qu'il a été attribué pour l'année écoulée 1050€ pour le lycée Maine de Biran et 561€ pour le collège Henri IV. Merci pour les rapports qui nous sont faits et que nous ne manquons pas de retranscrire dans le bulletin.

- Les cordées de la réussite, sous la houlette de Nadine Galinat et de l'équipe qui l'assiste continuent leur chemin à la grande satisfaction des élèves et des enseignants de BTS, que ce soit en première ou deuxième année ; madame la proviseure nouvellement nommée souligne avoir connu ce dispositif dans l'un des précédents lycées et de l'avoir particulièrement apprécié.

- Le legs Augiéras : comme chacun sait, il constitue notre principale source de revenus par le biais de loyers mais il nécessite des travaux d'entretien ; cette année l'association a dû refaire la toiture qui prenait l'eau de partout ; le montant étant de 22.000€ nous avons été contraints de faire un emprunt de 20.000€ ; à souligner que nous avons bénéficié de l'isolation à 1,00€ ce qui nous a permis de bénéficier d'une diminution substantielle de la taxe foncière (merci à Martine Pioche qui s'est oc-

cupé de consulter la direction des impôts) ; nous espérons également obtenir un don de la Fondation des Caisses d'Epargne au motif que nous remplissons une mission sociale en rapport avec l'objet social de l'association.

Le rapport moral est adopté à l'UNANIMITÉ

RAPPORT FINANCIER :

Il se trouve à la page 27 du bulletin. Néanmoins la trésorière, Françoise Garrie, précise que les mensualités de remboursement de l'emprunt n'apparaîtront comptablement que l'année prochaine car il n'a été réalisé qu'après le 30 juin 2019 soit après la clôture de l'exercice comptable.

Après lecture du rapport financier la trésorière rappelle que le legs Augiéras permet de compenser le déficit de la gestion courante dû à la baisse régulière du nombre de cotisants même si des efforts sont faits pour faire des économies (négociation avec l'imprimeur pour le bulletin, achat de timbres auprès des collectionneurs berge-racois ...).

Le rapport financier est adopté à l'UNANIMITÉ.

LA COTISATION :

Elle est maintenue à 25€ ; ce qui est important c'est que chacun d'entre nous soit un « ambassadeur » afin de convaincre les « Anciens » d'adhérer mais aussi de trouver des projets novateurs capables de justifier une augmentation de la cotisation.

Le maintien de la cotisation à 25€ est adopté à l'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Conformément à l'article 20 des statuts sont renouvelables :

Christian Régnier, Christophe Brézac , Nadine Galinat et Anne-Marie Rochetti, cette dernière ne souhaite pas se représenter.

Il est fait appel à candidature en séance et un seul candidat se porte volontaire : Michel Aubrun, les autres candidats sortants cités plus haut souhaitant se représenter :

- Christian Régnier est élu à l'unanimité
- Nadine Galinat est élue à l'unanimité
- Christophe Brézac est élu à l'unanimité
- Michel Aubrun est élu à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Le livre sur les anciens élèves du collège Henri IV morts pour la France a été enrichi cette année grâce au travail de monsieur Demaison et de ses élèves ; le président les en remercie et les félicite : c'est un bel exemple de coopération entre associations bergeracoises, avec l'aide du « Souvenir Français » présidé par Frédéric Gonthier et l'implication remarquable des élèves au devoir de mémoire.

Madame Mianney rappelle que l'ANARC reste toujours disponible auprès des établissements qui en font la demande. Elle signale et remercie une nouvelle fois la mairie de Bergerac d'avoir donné le nom d'une rue à Jean Vergnon qui fut professeur d'EPS et surtout ancien résistant

Marc Léturgie tient à rappeler qui fut pour lui Jean Vergnon, novateur sur le plan de la pédagogie (il a été un de ses élèves) , de sa passion pour la pêche et la nature et enfin comme intervenant dans les établissements scolaires sur ce que fut la réalité

de la résistance au cours de la deuxième guerre mondiale.

Madame la proviseure remercie l'amicale pour les subventions accordées par l'association et rappelle toute l'importance que revêt le lien entre le présent et le passé. Par ailleurs Madame la proviseure signale qu'il n'y aura pas de voyages cette année pour le lycée en raison de la réforme du baccalauréat

Madame la principale remercie également l'association pour l'aide octroyée notamment pour la plaque commémorative concernant dix élèves « oubliés » ; cette dernière évoque un projet de voyage dans la Somme et à Notre dame de Lorette en raison de la présence de deux tombes d'anciens élèves

Madame Blanc précise qu'elle est « fière que le collège Henri IV ait été un modèle en matière de devoir de mémoire alors que le Département ne les a pas aidés dans ce domaine » ; elle veut faire œuvre de pédagogie pour faire évoluer les mentalités à cet égard.

Christian Régnier fait remarquer que la Région Nouvelle Aquitaine investit beaucoup pour les lycées du bergeracois en attribuant une subvention de 400 000€ pour le lycée des métiers Hélène Duc et une autre de 25.000€ pour le lycée Maine de Biran.

Plus personne ne demandant la parole l'Assemblée Générale est close à 11h30 non sans avoir déposé une gerbe au monument aux morts rue Pozzi à la mémoire des élèves morts pour la France

Il a été aussi permis de voir en « avant-première » la plaque commémorative pour les dix élèves « oubliés » celle-ci devant être inaugurée officiellement quatre jours après.

Discours de Jean-Pierre COUTURIÉ, président du banquet du 13 octobre 2019

Cher Président, chers amis et condisciples,
Merci de m'avoir fait l'honneur de présider ce 110^e banquet des anciens élèves du Lycée Maine de Biran et du Collège Henri IV. Mon ami Christian Regnier a dû insister fortement, n'étant pas très porté sur les mondanités, mais je lui en suis reconnaissant car c'est un grand plaisir d'être avec vous.

Merci Monsieur le Président pour vos aimables paroles à mon égard.

Ma famille était installée, depuis au moins le début du 18^e siècle, dans le Sud de la Dordogne, au lieu dit le Clerc, commune de Boisse, dans une propriété agricole renfermant deux anciens moulins du haut desquels on peut apercevoir les Pyrénées par temps clair. Mon grand père, Pierre Couturié, a vendu le domaine en 1920, il était négociant à Bergerac en matériaux de construction, bois et charbon. Son frère Joseph, mon grand oncle, était un ecclésiastique assez mondain qui nous parlait souvent du marquis de Fayolle son plus illustre paroissien à Tocane-Saint-Apre et aussi de Joséphine Baker qui l'invitait régulièrement aux Milandes, à titre de confident à défaut d'être son confesseur. Il a terminé son sacerdoce comme chanoine au chapitre de Périgueux. Gastronomes accomplis, il nous invitait chaque année et le repas se terminait inmanquablement par une glace préparée dans une antique sorbetière : seau en bois rempli de glace pilée et de sel, formant un mélange réfrigérant à -18°C, dans lequel tournait le récipient contenant la crème au chocolat. C'est

moi, encore enfant, qui étais chargé d'actionner la manivelle et je n'ai jamais dégusté de meilleures glaces.

Je suis né à Bergerac, le 30 avril 1938, sans avoir eu ni frère ni soeur. Comme pour beaucoup d'enfants de mon âge, mon père est parti à la guerre et à l'âge de sept ans, je l'ai vu trop tardivement réapparaître, sans en avoir gardé le souvenir, après cinq années de captivité en Allemagne. Ce fut un choc psychologique comparable à celui qui a marqué certains enfants après un divorce. Mon père, sans doute conscient du problème a été très bon avec moi et je regrette de ne pas lui avoir témoigné plus d'affection. Le choc a été double car j'ai commencé à ce moment, au collège Henri IV, ma scolarité que j'ai mal ressentie. Balloté pendant la guerre entre Limoges, le pays de ma mère, et Bergerac, j'avais appris à lire et à écrire avec quelques leçons particulières extérieures et dans la famille en lisant tout ce qui me tombait sous la main : les livres de géologie et de chimie de mon grand père, Prosper Didier, conservateur du musée de Limoges, et aussi les anciens catalogues de Manufrance que je feuillette encore avec plaisir. On n'a pas fait mieux depuis. C'était une sorte d'Encyclopédie, contenant la description, le mode d'emploi succinct et le prix de tous les objets utiles dans la vie quotidienne à la ville, à la campagne et dans les colonies, ainsi que les outils des différents métiers. La sorbetière de mon oncle y est parfaitement décrite et coûtait 82 F 50 en 1928. Les dessins, bien que sans couleurs, étaient très précis et très évocateurs, reflets d'une

civilisation dont on pouvait suivre chaque année, avec le nouveau catalogue, l'évolution et les progrès techniques, déjà rapides dans l'après guerre et l'euphorie des trente glorieuses. Ils se sont vertigineusement accélérés dans les dernières décennies, mais sans doute, avec l'âge, devenons-nous plus sensibles aux changements qui dérangent nos habitudes ; les jeunes eux sont avides de nouveautés, nous l'étions aussi. Il faut dire que la «civilisation de consommation» s'efforce de démoder prématurément et sans nécessité ce qui nous satisfait pour créer de nouveaux besoins à grands coups de perfide publicité et d'obsolescence programmée. La télévision a fait de certains de nos contemporains des frustrés en leur exposant comme modèle, la vie assez lamentable de nouveaux riches américains précocement blasés.

Après la guerre, armes et munitions traînaient un peu partout et je me souviens qu'un élève d'une autre classe avait eu plusieurs doigts de la main déchiquetés par l'explosion d'un détonateur de grenade qu'il manipulait. J'avais fabriqué un bazooka, bricolé avec un vieux tube qui lançait des petites fusées pour feux d'artifice privées de leur habituelle baguette qui, légèrement enfoncée en terre, assurait sans danger leur décollage normalement prévu à la verticale. Après une propulsion à l'horizontale de plusieurs dizaines de mètres, elles explosaient en fin de course, trois ou quatre jardins plus loin. La première a explosé par hasard à côté de Mr Pucheu (surveillant général au Collège) qui travaillait dans son jardin, la seconde sur la niche d'un chien qui a aboyé furieusement et la troisième devant la porte ouverte d'une cuisine au grand émoi de l'occupante.

Intéressé par la chimie (mon grand père

disposait d'un vieux laboratoire plein de cornues et de ballons, équipé d'un fourneau au charbon de bois qu'il activait avec un grand soufflet de forge), j'ai aussi préparé de la poudre noire. L'abusif principe de précaution qui a beaucoup restreint nos libertés n'avait pas encore été inventé, le salpêtre et le soufre en poudre étaient en vente libre dans les drogueries pour des enfants de 13 ou 14 ans, ainsi que la nitramite «qualifiée d'explosif agricole» que j'ai utilisé ultérieurement pour élargir les étroitures d'une grotte près de St Avit. J'ai même fabriqué quelques gouttes de nitroglycérine, heureusement sans réussir à la faire exploser mais je n'ai pas trop insisté connaissant les dangers de ce puissant explosif après avoir vu le Salaire de la Peur à l'Odéon ou au Tortoni.

Un peu plus tard avec mon ami Michel, en remontant la Dordogne en canoë, nous avons remarqué plusieurs paquets cotonneux blancs retenus par les broussailles qui occupaient la rive à la sortie des égouts de la Poudrerie ; nous avons vite compris qu'il s'agissait de fulmicoton (nitrocellulose) qui était lavé pour le débarrasser des résidus d'acide nitrique Une bonne provision a été récoltée et partagée. Alors que j'étais éloigné de Bergerac pendant l'été, Michel à continué nos essais pyrotechniques avec un «canon» : simple tube en fer, fermé à un bout, percé d'un trou pour faire passer la mèche d'allumage et braqué vers le ciel. Il était chargé de fulmicoton, emprisonné derrière un bourrage de papier comprimé surmonté par du sable et des graviers qui retombaient ensuite en pluie. Cet explosif est assez instable et alors que Michel effectuait un bourrage sans doute un peu trop énergétique le tube a explosé, un gros fragment le blessant profondément à la

poitrine. Ruisselant de sang, il est remonté sur son Vélosolex avec son accompagnateur pour chercher du secours, une dame est tombée dans les pommes en le voyant passer. Heureusement il s'en est bien tiré, mais après un séjour à l'hôpital de plus de deux mois.

Nous avons aussi des activités plus pacifiques : baignade à Font Chaude près de Pombonne, l'eau légèrement thermale était à 16°. Jean Barthe, notre aimable professeur d'histoire et géographie, fondateur du Spéléo-club de Bergerac, venait régulièrement à partir du mois d'avril se tremper dans cette Fontaine de Jouvence, sans doute était ce là le secret de sa longévité : il est mort centenaire. Dans cette belle piscine naturelle de 6 x 3 m, profonde de plus de 2 m, l'eau arrivait de manière artésienne par le fond en soulevant le sable et en agitant de grandes algues. Pour épater les filles, mon ami Robert sautait dans l'eau avec toute la vitesse de son petit vélo en s'élevant au dessus du plongeoir en forme de tremplin Cette belle vasque naturelle a été malheureusement emprisonnée dans le béton pour alimenter Bergerac en eau potable de très bonne qualité.

Très tôt et avec la complicité de ma mère qui m'a élevé de manière un peu spartiate, à la façon de son père, et encourageait mes prises de risque, je me suis passionné sans discontinuer pour l'exploration des cavernes du Périgord et d'ailleurs (Lot, Lozère, Pyrénées ...), après avoir dévoré les livres de Norbert Casteret et de Martel. Le défunt Spéléo-club de Bergerac dont j'ai été un temps le président s'est illustré par la découverte en 1964, de la grotte des Fieux (46) devenue un des sites préhistoriques majeurs du Lot, après élargissement d'un terrier de blaireau. Avec mes amis

spéléos nous dormions très souvent dans la Grotte Peureuse (46), très sèche et nettement plus confortable, avec ses 13°C en toutes saisons, qu'un igloo (voir plus loin).

En 1973, j'ai acheté dans le voisinage une maison du XVème siècle, complètement délabrée et habitée par cinq vaches et des poules. En sortant de chez le notaire, en plein hiver, j'ai dormi, et savouré ma première nuit de nouveau propriétaire, dans la cave, seul endroit un peu confortable. Il a fallu, reconstruire une tour et son escalier à vis, refaire les planchers et les menuiseries avec l'aide de mon père, ainsi qu'une fenêtre à meneau qui avait été transformée en porte, et compléter une grande partie du dallage en pierre qui avait disparu. Cette restauration a été récompensée en 2015 par l'obtention du prix départemental des Vieilles Maisons Françaises.

L'année dernière, à 80 ans, accompagné par des amis plus jeunes avec lesquels j'avais participé à l'exploration de la rivière souterraine de Padirac, j'ai pu parcourir sur deux kilomètres un de ses affluents récemment découvert et aussi visiter sur un kilomètre la rivière souterraine de Malaval (48) dans laquelle je n'étais pas retourné depuis 60 ans.

Après une scolarité difficile, je n'étais pas un bon élève, je me suis épanoui à l'Université de Clermont-Ferrand, dans laquelle j'ai été recruté par la suite comme enseignant en géologie.

Un livre de Tazieff conseillait aux futurs géologues d'apprendre à construire un igloo capable d'assurer leur survie dans les montagnes enneigées. J'ai facilement convaincu Yves, un autre étudiant, de m'accompagner pour une première expérience vers le sommet du Puy de Sancy, point culminant

du Massif Central (1886 m). Muni de nos skis, du matériel de couchage, d'une pelle et d'une scie pour découper la neige durcie, nous sommes montés au terminus des cabines du téléphérique à partir de la station de Super-Besse. Nous avons continué l'ascension à pied en suivant une arête à cause du brouillard. Brusquement, j'ai vu Yves disparaître devant moi dans un trou du balcon de neige édifié par le vent. Il était 5 à 6 m en dessous, il a pu remonter seul la forte pente du versant et ensuite repasser par le trou tracté avec mes bâtons de ski attachés ensemble par la dragonne. Sur un endroit presque plat, nous avons construit sans trop de difficultés notre igloo qui a malheureusement commencé à fondre au cours de la nuit, le vent ayant tourné au Sud. Nous étions trempés !

Nous avons recommencé l'expérience quelques semaines plus tard au mois de février. Cette fois ci sur le versant nord et, sans le savoir, le jour le plus froid de l'hiver. Nous étions quatre, avec deux Jean-Claude, à prendre le téléphérique du Mont Dore. Nous avons dégagé une couche de neige durcie, parfaite pour découper de gros blocs rectangulaires, et notre grand igloo avait très belle allure. Je me suis laissé enfermer à l'intérieur pour aider à la mise en place de la clef de voute et tel un poussin qui sort de l'oeuf, j'ai découpé la porte à la scie pour sortir. La nuit tombait et le vent du Nord devenant insupportable, nous nous sommes rapidement réfugiés à

l'intérieur, sans avoir pris le temps de jointoyer les blocs de neige dans notre habitation pleine de courants d'air. Le thermomètre que nous avions avec nous affichait -25 dehors et -13°C à l'intérieur (comme dans un congélateur). Le matin il a fallu dégeler les chaussures de ski (en cuir) dans les duvets pour pouvoir les enfiler. Yves, l'éternel malchanceux, a eu deux doigts gelés au cours de la construction de l'igloo et il a évité de peu l'amputation.

On peut, paraît-il, distinguer deux catégories d'hommes : ceux qui aiment avoir du pouvoir sur leurs semblables de différentes manières et ceux qui veulent en avoir sur la matière. J'appartiens à la deuxième catégorie. Indépendant, sans être anarchiste ou misanthrope, je n'aime ni commander, ni être dirigé. J'ai abandonné le scoutisme au bout de deux années pour me consacrer davantage à la spéléo, mais j'en garde quelques bons souvenirs.

Merci de votre attention et bon appétit.



Jean-Pierre Couturié

Modeste journal d'un confiné, déconfiné, reconfiné (?)

Le 17 mars 2020 à 12h , je suis entré en confinement suite à la décision du gouvernement. Confinement sans contestation , à la campagne, lieu de résidence principale depuis 1972. Un hectare de vie extérieur, avec un horizon à 30 kms , fait de vignes et de bois, un intérieur rustique fait de pierres et de poutres et de beaucoup de souvenirs. Il y en aura de beaucoup plus difficiles... géographiquement et familialement... Pas d'autres choix. Grand ancien d'Henri IV et trop âgé ,trop vieux d'après la date de naissance, médecin à la retraite depuis trop longtemps !

Confiné en internat depuis l'âge de 9 ans jusqu'à celui d'Henri IV en 1964. Confiné en Ecole militaire et à la Faculté de Médecine jusqu'en 1972. De confinement en confinement en poste très isolé en Afrique, en Guyane, confiné en opération au Tchad , en Centrafrique, dans les soutes de nombreux avions avant parfois un saut hypothétique opérationnel ou dans l'inconnu...

La descendance est confinée en Seine Maritime pour l'ainé avec trois 3 enfants. Le premier confiné à l'Université de Beyrouth pour cause de manifestations politiques rentre pour se confiner chez papa et maman avec sa sœur aux études arrêtées net. Le plus jeune se déconfine la nuit en posant ses pièges photographiques. La fille cadette à PAU se confine avec une fille étudiante qui à la place d'un stage au FOUQUETS, se confine avec sa sœur et son frère... mais bachelière et brevetée sur titre ! Sans combattre. Un pied-à-terre à Arcachon confine trois étudiants bordelais, à 1 km de la mer , mais interdite. Seule distraction travailler...

La France, fidèle à elle-même confirme ses

qualités et ses défauts, à travers ses médias écrits et oraux et aujourd'hui ses réseaux sociaux avec les informations en continu non vérifiées souvent , polémiques , anxio-gènes, ses fausses nouvelles « fake news ». Ça fait mieux ! Que de nouveaux médecins, soignants n'a-t-on pas découverts ! des vocations de virologues, d'épidémiologistes , d'infectiologues se révèlent. Pour ma part, médecin tropicaliste, je me suis posé la seule question : Pourquoi un grand scientifique marseillais jusque là reconnu s'affranchit-il des règles communément admises en matière d'évaluation des médicaments ?

Pendant ce confinement, en redécouvrant ma maison, j'ai approfondi ma connaissance de la terre et des outils un peu oubliés, la truelle, les pinces, les préparations du ciment...

Mais de nouveaux objets, des mots, des documents ont fait l'objet d'une grande attention :

-COVID 19 : COrona, VIRus Disease (maladie)19(2019) L'acronyme est bien féminin : La covid 19 dixit l'Académie Française !

-L'attestation de déplacement dérogatoire exemplaire à garder en souvenir comme la carte de rationnement de la dernière guerre et à jeter à partir du 11 Mai. Que de stress n'a-t-elle engendré...

-La distanciation sociale : elle a été estimée à 1 m entre chaque personne. Me rappelant la lutte des classes , je préfère dès lors le terme de distanciation physique.

- Le téléphone portable, véritable lien avec l'extérieur, remplaçant la communication directe.

-Le confinement implique un mode statique : à la maison dans son fauteuil face à la télévision, au travail sous forme de télé-travail, télé-consultation, visio-conférence... Enfin le terme dynamique est apparu... déplacement, actions, la fréquentation des plages de la montagne ne peut être que dynamique... ouf

-Les EPHAD : Que de drames pour les soignants, les résidents... tous les médias s'en sont fait l'écho. Pour moi un grand moment le 13 Mai lors de ma « visite virtuelle » à Maître Jacques GAILLARD, ancien bâtonnier, conseiller municipal de Bergerac pendant 18 ans et ancien d'Henri IV à l'EPHAD de Sigoules à l'occasion de

ses 100 ans.

-Le déconfinement : Ce mot n'existe pas dans le dictionnaire actuellement. Mais le déconfinement II survient le 2 Juin, synonyme de « liberté » pour beaucoup. Le déconfinement « total » est prévu le 22 juin. Quid du COVID 19 à cette date et les élections municipales II le 28 Juin ? Vivement le 18 Octobre au Bistrot de la Tour des Vents... enfin un vrai déconfinement pour les anciens d'Henri IV et de Maine de Biran.

*Dr Alain Beauché
Colombier le 9 juin 2020*

Promotion 1957



AUBERT / PUJOL Jean-Paul / AUBRUN Michel / MURAT Jacky

Que sont devenues les armoiries de Monsieur de Lusignan ?

Que sont devenues les armoiries de Monsieur de Lusignan qui devaient être « empreintes et gravées » dans les armoiries du collège Henri IV ?

Au commencement du XVII^e siècle le collège protestant (1) de Bergerac, est « un des plus florissants du midi de la France. Il est richement doté par « les protestants » qui dominaient alors « comme nombre et comme fortune ». Mais après le synode national de Saint Maixent en 1609, il devient un collège laïque et que de ce fait « personne ne soutient volontairement de ses deniers ». (1)

Après l'assassinat d'Henry IV, les protestants furent à nouveau relégués et écartés des affaires » partout en France...et de la municipalité de Bergerac.

Adieu la prospérité du collège.

A tel point qu'en 1612 des consuls de Bergerac adressent un mémoire-fort peu oecuménique au synode national de PRIVATS, se plaignent des collèges de jésuites de BORDEAUX, LIMOGES, AGEN et PERIGEUX « qui corrompait toute la jeunesse » et disent leur désarroi devant leur manque de revenus pour l'enseignement.

C'est alors qu'intervinrent deux donations l'une de 300 livres en 1612 par Monsieur d'ESCODICA de BUISSE, seigneur et baron de PARDAILHAN ; l'autre fût signée le 20.VI 1610 en l'hostellerie du Lion d'Or par Monsieur François LUSIGNAN « seigneur et baron de GUALADIAN, SAINT SEURIN et BORIE, MOUNAUN et autres plasses ». De 300 livres destinés à « l'entrenchement des régents », « à la charge que les armoiries du dict seigneur seront empreintes et gravées au dit collège, pour la perpétuelle mémoire de sa

maison »-La somme fut payée à Maturin PEYRAREDE et Pierre LABROUE administrateurs du collège.

Mais quid des armoiries ?

Les tribulations du collège Henri IV

Sous Louis XIII et RICHELIEU la vindicte contre les protestants priva le collège -qui était leur émanation -de ressources et le 31.12/1629 une ordonnance royale attribuée aux Jésuites le bâtiment du collège sis dans le quartier de QUAYLA.

Les protestants se réfugièrent alors avec quelques rares élèves dans la Maison du Mercadil qui avait été la leur dans le passé. L'institution manqua d'être supprimée en 1640, mais la mort du cardinal de RICHELIEU en 1642 lui laissa quelque répit. En 1648 le Parlement de Pau défendit (le 09 Septembre) la création d'un nouveau collège soutenu par les habitants de Bergerac.

Les Jésuites -quant à eux —n'occupèrent pas le local du Collège dont la jouissance leur avait attribuée !

Le collège a été remplacé en 1680 par le Petit Séminaire....mais la ville de Bergerac continua à aider divers établissements qui avaient pris le nom -indûment — de Collège.

Plus tard le conventionnel LAKANAL, représentant du peuple pour les départements de Dordogne, Lot, Lot et Garonne et Gironde, « républicanisa » l'enseignement primaire en créant le 21 X 1793 des écoles primaires à Bergerac (2).

En 1807 Monsieur de Biran plaidera dans une lettre au Ministère de l'Intérieur pour que Bergerac « La ville le plus peuplée du département, la mieux située et la plus

riche autrefois par son commerce » soit dotée d'un véritable collège qu'il se propose de fonder.

Le 15.11.1811 un décret de Napoléon change la donne et oblige la ville à transformer son école secondaire en « collège communal » répondant ainsi aux sollicitations du Sous Préfet MAINE DE BIRAN.

Le dit établissement ouvrira en 1814 vraisemblablement.

Le 4 X 1835 le nom de Collège Henry IV est proposé et il est demandé que celui-ci soit « gravé en lettres d'or au dessus de la porte principale d'entrée »....ce qui ne se réalisera pas !

En 1844, la consécration du collège est apportée par un élève du collège reçu à l'École de Polytechnique à Paris ; on enseigne alors au collège les langues vivantes étrangères : anglais, allemand, espagnol. Après le départ à la retraite du principal M. FEYTOU, le collège entre en décadence à tel point que Monsieur MONTEIL avocat (3) et membre du Bureau d'Administration du collège propose de façon à peine voilée la suppression du collège, concurrencé qu'il est par le pensionnat de SARRAT, l'école protestante de Sainte Foy la Grande (4), et le Lycée de Périgueux..

En 1854, naît une nouvelle ère avec un nouveau Proviseur, Monsieur BARIOD ;

En 1859, naît l'idée de construire un nou-

veau collège... ainsi que celle de créer... une ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES, mais la cotisation demandée (12 francs) fut dissuasive et il fallut attendre 1909 pour que M. PETIT l'a créée...

En 1881, après la fusion avec la pension RABIER, le collège atteint 274 élèves dont 101 pensionnaires.

Le « nouveau collège » (5), celui qui vient d' et d'être admirablement restauré et réaménagé » fut bien construit comme tous le savent par ABADIE, le bâtisseur de l'église Notre Dame... et de la... Basilique de Montmartre.

Il tient toute sa place aujourd'hui dans le dispositif d'enseignement public, même s'il a perdu au profit de Maine de Biran sa qualité de Lycée (6).

Christian REGNIER

Bibliographie : LE COLLEGE DE BERGERAC par A.LAPLACE, 1906

Imprimerie Générale du Sud Ouest (M.CASTANET) place des 2 Conils BERGERAC.

(1) Quoique resté en droit « Collège communal, sans internes et gratuit »

(2) Il faudra attendre le 3 x 1901 pour que soit créé officiellement un pensionnat dans le « vieil hôpital

(3) Et plus tard député en 1871

(4) Sainte Foy la Grande est un grand fief protestant

(5) Le nom de Collège Henri IV, lui sera officiellement attribué après la libération de 1944.

(6) par notre ami architecte René Escoffier

Photo de classe Henri IV - 1956/1957



Collège Henri-IV - Bergerac
1956-1957

J. RATIVET
5, RUE DE L'AMBIERRE
PARIS-10^e

1^{ère} rangée du haut :

1 ERNST Raymond	2 ?	3 LAVERGNE dit Craneo	4 MAGONTIER Bernard	5 LACAZE Jacky	6 CHORT
7 SERRET François	8 CHEVRE Philippe	9 DALCIN Daniel	10 ?	11 BARSE Jean-Pierre	

2^e rangée du haut :

12 CHARBIT Baby	13 ROGNON	14 CIRON	15 ?	16 ?	17 DORNON
18 BARDON Yves	19 ?	20 COUSTEILLE Jean-Claude	21 VOULGRE Michel	22 ?	23 ?
					24 ?

3^e rangée du haut :

25 MASSON PAul	26 DUNET Serge	27 AUBRUN Michel	28 ?	29 ?	30 KUNTZ
31 CANARD Jean-Marc	32 CAPETTE Jean-Claude	33 GARRIGUE Alain	34 ?	35 TEILHAUD SERGE	36 PEREZ VITORIA Daniel

4^e rangée en bas :

37 ?	38 ?	39 ?	40 ?	41 PETIT François	42 M ^{me} TRENY Professeur
43 ?	44 MESPOULEDE	45 ?	46 ROCHERIE Francis	47 ?	

Deux médicaments Bergeracois

Histoire de la pharmacie

L'histoire de la pharmacie est totalement en dehors des préoccupations des pharmaciens en exercice. Elle est perçue au mieux comme un anachronisme car ils ne voient pas de rapport entre leur activité quotidienne et un sujet éventuellement de culture mais décalé dans le temps.

L'optique peut changer à leur retraite : le médicament, support de leur activité quotidienne, devient alors un document historique permettant exégèse et développements.

L'historique de sa création renseigne sur l'état des connaissances sur les constituants et leurs propriétés à l'époque, c'est-à-dire la « matière médicale », on dit maintenant pharmacognosie. Ce qui suppose la physiopathologie, la chimie, la botanique et la pharmacie proprement dite, qu'elle soit chimique ou galénique. L'histoire est aussi celle des créateurs, de leur personnalité et éventuellement celle des dédicataires et des exploitants.

J'ai suivi ce processus, j'en fais mon autocritique, d'autres l'ont fait, avant moi d'autres le feront. Cette réflexion pourrait s'appliquer à tous les médicaments actuels disponibles en pharmacie. On limitera l'histoire du médicament à deux exemples « locaux » : la pommade de Reclus et les cachets Simounet.

La pommade de Reclus

Actualité :

Aucun client ne demande plus la pommade de Reclus dans une pharmacie mais on la trouve sur le net. Des sites comme amazon, rakuten, yahoo, aujardin, la proposent quelquefois à un prix modique

(3,60€) considérée comme objet de collection retro (vintage) ou suggèrent d'en demander la préparation au pharmacien. Ils en attribuent la formule à des moines ou à Paul Reclus étudiant en médecine à Paris en 1867, citent son inscription au Codex.

Il importe de clarifier les choses.

La famille Reclus :

C'est une famille de protestants fixée à Sainte-Foy-la-Grande au début du 19^e siècle.

Au collège protestant les enfants reçoivent une éducation de géographie, anthropologie, philanthropie, avec des sympathies anarchistes.

Paul (1847-1914) étudie la médecine à Paris, est chirurgien d'un bataillon de la commune où il voit capturer son frère Jean- Pierre Michel, dit Elie (1827-1904) qui avec Elisée (1830-1905) a rejoint un bataillon de Fédérés. Il devient professeur agrégé de chirurgie, membre de l'Académie de médecine. Il a identifié la maladie de Reclus (kyste mammaire), vulgarisé l'usage de la cocaïne comme anesthésique local, à la suite de Freud en ophtalmologie et formulé la pommade de Reclus. Républicain et dreyfusard, il s'est retiré dans un village des Basses-Pyrénées où il devient maire et conseiller général.

Elie et Elisée, sont condamnés par Thiers pour leurs activités Communardes et leur appartenance à la Première Internationale des Travailleurs (1864), ils quittent la France pour la Suisse.

Onésime (1837-1916), géographe et cartographe, est le premier à employer le mot « francophonie ». Armand (1843-1927), ingénieur naval et officier de marine ex-

plote le trajet du canal de Panama.

La pommade de Reclus :

C'est une pommade anti inflammatoire : « pommade antiseptique composée à l'iodoforme » formulée par Paul Reclus en 1903.

La pommade de Reclus comprenait des antiseptiques (chlorure mercurique, phénol, salicylate de phényle, iodoforme, antipyrine, acide borique) de l'alcool et de la vaseline.

La pommade de Reclus a été d'usage courant au début du siècle. Mais ce n'est que des dizaines d'années plus tard qu'elle est inscrite à la pharmacopée française, Codex éditions 1937 et 1949, aux tableaux A et C, (avec des précautions d'usage motivées par certains de ses constituants, dangereux ou toxiques). Elle est aussi inscrite à la pharmacopée pratique de Dorvault « l'Officine » et aux pharmacopées de Grèce et du Mexique. Sa production industrielle a cessé avec l'arrivée des antibiotiques.

Les cachets du Docteur Simounet :

Gaston Simounet (1878-1955) né à Razac d'Eymet, fils d'instituteur, républicain de gauche, sera le « père et maire » du Bergerac du 20^e siècle. Ses idées en font le médecin des pauvres. Maire socialiste en 1925, il se rapproche de la SFIO, modernise l'urbanisme de sa ville, est élu député. Réformiste jaurésien, il s'affilie au Parti Socialiste Français en 1935 et perd ses mandats. Il avait épousé Miss France 1932.

Les Cachets du Docteur Simounet sont une formule magistrale (de prescription individuelle) qu'il ordonnait fréquemment pour ses malades. A une époque où les spécialités pharmaceutiques à usage public commençaient à faire le profit des laboratoires industriels, il a donné aux pharmaciens de sa ville l'exclusivité de sa formule. Ceux-ci ont donc pu la reproduire comme

« préparation officinale », conforme à la prescription, et la diffuser sans nouvelle inscription à l'ordonnancier. Dits « cachets antinévralgiques », ils ont été d'usage courant comme analgésique et fébrifuge, des années 30 aux années 60 mais limités à la ville et ses environs. Certains de ses composants dérivés de la pyrazolone correspondaient aux molécules synthétisées depuis le début du siècle à l'instar de l'aspirine. Ils étaient depuis 1934 soupçonnés d'entraîner des granulopénies (chute des globules blancs) ou des aplasies médullaires, ce qui les a fait retirer de la pharmacopée en 1982/83. Les archives locales n'en disent mot.

Conclusion :

Il est assez remarquable d'observer la destinée de deux médicaments, l'un à destinée locale et restreinte, l'autre plus généralisé, qui passent par une phase d'apogée puis tombent dans l'oubli ou une sorte de marginalité. Ce qui fait s'interroger sur l'espérance de vie d'un médicament.

Leurs principes actifs ne dérivent pas des plantes comme beaucoup de médicaments anciens, mais de la chimie de synthèse, et suivent le même processus d'évolution. Des personnalités compétentes y laissent leur nom.

Processus pharmaceutique classique : plante, synthèse, personnalités, obsolescence. Acétanilide (phénylacétamide), antipyrine granulopénie 1934, amidopyrine (pyramidon)-1982, phénacétine (acétophénétidine) -1983 caféine.

Le sacrifice d'une femme de France pendant la Grande Guerre

Germaine de la VALETTE-MONBRUN (1877-1918)

Sur le Monuments aux Morts de la commune de Mouleydier (Dordogne) figure parmi les 33 noms de «Morts pour la France» de la guerre de 1914-1918, celui d'une femme : Germaine de La Valette-Monbrun.

Bien qu'elle n'ait pas été combattante armée durant le conflit, c'est elle que les Comités de Bergerac et de Périgueux du Souvenir Français ont conjointement décidé de présenter à l'hommage national qui sera rendu aux combattants de 1914-1918 en raison de son parcours exemplaire, celui d'une infirmière au front morte au Champ d'honneur quelques semaines avant l'armistice du 11 novembre 1918.

Germaine de La Valette-Monbrun, née le 7 juillet 1877 au château de Biran en Saint-Sauveur (Dordogne), est la fille de Joseph de La Valette-Monbrun (1851-1908) et de Marthe de Royère (1855-1930), l'un et l'autre de vieille souche bergeracoise. Elle est la seconde d'une fratrie de sept enfants, dont quatre filles vivaient encore en 1914. Célibataire, sans activité professionnelle connue, elle est âgée de 37 ans et habite à Paris avec sa mère et sa sœur lors du début des hostilités.

Issue d'une famille profondément patriote dont plusieurs membres ont combattu durant la guerre de 1870, et ne pouvant elle-même porter les armes, elle décide de s'engager dès août 1914 comme infirmière à la Croix Rouge de Bergerac et soigne les premiers blessés de la guerre à l'hôpi-

tal temporaire n° 17 installé à la caserne Davout à Bergerac.

Puis les affectations se succèdent, toujours plus près des zones de combat, au péril de sa vie : d'avril à juin 1917, au plus fort du conflit, elle sert à l'ambulance chirurgicale n° 2 à Courlandon (Marne) où elle reçoit les éloges du corps médical :

«M^{lle} de La Valette a montré au cours de son séjour à l'Autochir n° 2 le zèle et le dévouement le plus admirable, et s'est fait notamment remarquer par sa très belle attitude au cours des multiples bombardements dont la formation a été l'objet. N'a voulu quitter son service que sur ordre supérieur.»

Affectée ensuite à l'hôpital temporaire n° 34 à Zuydcoote, (Nord), elle sert au service des intoxiqués par les gaz. Elle y contracte à leur contact une maladie des yeux qui nécessite un arrêt de cinq mois.

En mai 1918, tout en lui conservant son statut d'infirmière, la Croix Rouge la met à la disposition du Commissariat général à l'Information et à la Propagande nouvellement créé sur ordre de Clemenceau. Face au transfert sur le front ouest des divisions allemandes libérées par le traité de paix avec la Russie bolchevique, il est en effet crucial de convaincre l'opinion américaine de la nécessité d'une montée en puissance de l'appui militaire nord-américain sur le sol français.

Germaine de La Valette, dont une sœur a épousé un Américain et qui parle couramment l'anglais, est ainsi désignée pour

accompagner les journalistes américains au plus près des combats afin que ceux-ci puissent rendre compte le plus fidèlement possible à leurs lecteurs du déroulement des opérations. Elle reçoit notamment pour mission d'accompagner le 19 octobre 1918 sur les champs de bataille de la Marne récemment reconquis la célèbre journaliste Cecil Dorrian, correspondante de guerre en Europe du Newark Evening News, le plus important quotidien du New Jersey. Alors qu'elle arpente à ses côtés la crête du Mont-Bligny près de Château-Thierry, une grenade allemande non encore éclatée lui explose en pleine face et la tue sur le coup.

Un bel hommage lui est rendu deux jours plus tard dans une lettre adressée par le représentant à Paris de l'American Committee of Public Information au Commissaire général à l'Information et à la Propagande : « Notre Comité vient d'apprendre avec une grande émotion l'affreux accident qui a causé la mort de la regrettée M^{lle} de la Valette. Nous sommes doublement atteints par cette catastrophe qu'a provoqué l'intrépide courage de la victime car nous connaissions personnellement M^{lle} de la Valette, et parce que nous savons ce que lui doit la presse américaine dont elle savait guider les efforts avec infiniment de

complaisance et le tact le plus éclairé.

Nous saluons cette mort comme une mort devant l'ennemi sur le champ de bataille, comme le sacrifice suprême fait par une femme d'élite. Le service de la Propagande perd une collaboratrice difficilement remplaçable et l'Amérique, représentée ici par ses Comités officiels et sa Presse, perd une grande amie, une auxiliaire précieuse, un agent de liaison plein d'intelligence et de bonne grâce.»

Le 15 janvier 1919, Germaine de La Valette est citée à l'ordre du régiment avec attribution de la Croix de guerre 1914-1918.

L'hommage à cette femme au destin exemplaire a été rendu le 19 octobre (1) dernier, jour anniversaire du centenaire de sa mort, à 11 heures au cimetière Beauferrier à Bergerac où elle repose parmi les membres de sa famille.

Ph. Bories

(1) le cimetière était comble et de nombreuses autorités civiles militaires et religieuses étaient présentes

La région

Morte pour la France, 100 ans après

BERGERAC (24) Tuée par l'explosion d'une grenade, dans la Marne, le 19 octobre 1918, l'infirmière Germaine de La Valette-Monbrun, originaire de Mouleydier, vient d'être distinguée

DANIEL BOUDOUIN
d.boudouin@sudouest.fr

C'est ans après, elle est morte. Non pas une deuxième fois « mais » pour la France ». Infirmière sur le front de la Grande Guerre, Germaine de La Valette-Monbrun a sauté sur une grenade allemande, à Billy dans la Marne, le 19 octobre 1918, trois semaines et demi avant l'Armistice. Célibataire, sans enfants, elle avait 41 ans.

Son nom figure bien sur le monument au martyrs de Mouleydier, son village de Dordogne, mais personne n'aurait songé à élever la volontaire de la Croix-Rouge au rang de « morte pour la France », distinction accordée aux soldats tombés au champ d'honneur, en service commandé et aux victimes civiles de la guerre. C'est chose faite depuis vendredi 19 octobre.

Hommage lui était rendu dans la dernière allée du cimetière Beauvrière à Bergerac. La préfète, les élus locaux, le curé de la paroisse, les élèves du collège Henri IV et une foule de porte-drapeaux se sont alignés autour du caveau familial.

« Ce n'est que justice pour une

jeune exotoplaire », souffle Philippe Borles, un petit-neveu qui, à l'heure des discours, s'est adressé à « tante Germaine », la dame au chignon dont le portrait était accroché dans le salon de la maison de famille, à côté, moindre mal, d'une croix de guerre et avec une citation à l'ordre du régiment.

Volontaire
L'initiative de cette cérémonie revient au comité local du Souvenir français qui, avec l'association de recherche historique des Pesquyroux, a suggéré d'inscrire le nom de l'infirmière parmi les « 108 combattants de la Grande Guerre », une opération nationale d'hommage menée dans la dernière ligne droite des commémorations du centenaire du conflit.

À l'hôpital de Zuydovote, elle contracte une maladie des yeux en soignant des soldats intoxiqués aux gaz de combat.

« On s'est dit que tous les combats auraient un officier mort au front... Notre choix s'est porté sur

une femme combattante », justifie Frédéric Gontier, président du comité du Souvenir français de Bergerac. « Très longtemps, on a sous-estimé le rôle des infirmières, qui elles aussi ont eu les combats au plus près », abonde Philippe Borles.

Issue d'une famille reconnue, elle-même petite-fille d'un ministre de Napoléon III, Germaine de La Valette-Monbrun avait pu filer aux États-Unis, rejoindre sa sœur qui avait épousé un Américain peu avant le déclenchement des hostilités. « Son engagement est d'autant plus surprenant », reconnaît Frédéric Gontier. Car, dès août 1914, elle se porte infirmière volontaire à l'hôpital de la caserne Davout, à Bergerac.

Délégation américaine
Suivent, Neully, Compiègne, puis la Marne, toujours plus près du front. « N'a voulu quitter son service que sur ordre supérieur », est-il noté au détour d'une recommandation de « l'ambulance chirurgicale n°2 de Coulamont, où affluèrent les blessés du notoire chemin des Dames. Elle y officia d'avril à juin 1918.

Affectée à l'hôpital de Zuydovote, dans le Nord, Germaine de La Va-



L'hommage à l'infirmière Germaine de La Valette-Monbrun s'est déroulé la semaine dernière au cimetière de Bergerac, en présence de son petit-neveu Philippe Borles (à droite), du maire, Daniel Gurigue, et de la préfète, Anne-Gaëlle Boudouin-Clerc. (M. BOUDOUIN)

lette-Monbrun contracte une maladie des yeux « en soignant des soldats intoxiqués aux gaz de combat. Trois mois d'arrêt lui sont prescrits. Mais sa contribution à sa famille prend un tour nouveau grâce à sa bonne pratique de l'anglais. La militante cheffe au Commissariat général à l'Information et à la Propagande.

Le 19 octobre 1918, l'infirmière accompagne sur le front une délégation de journalistes américains, dont le pays est entré en guerre un an et demi plus tôt. Le conflit arrive à la Montagne-de-Bilguy toujours dans la Marne. « A peine sortie de voiture, Germaine de La Valette-Monbrun butte sur une grenade allemande qui ne lui laisse aucune chance.

Une « héroïne typique de la France, travaillant, souffrant, ris-



quant sa vie pour les autres, à la fois comme infirmière et officier de liaison gouvernemental, tout au long de la guerre », assure alors Cecil Dorrian, correspondant de « New York Evening News ». Le corps est rapatrié et inhumé à Bergerac.

Reconnue le 12 octobre
Manquait donc la citation « mort pour la France ». Délégué limousin de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Oncac-VG), Corinne Delage a relayé le dossier auprès du bureau des mentions, à Caen. « On peut considérer qu'il s'agit d'un oubli. Personne ne réclamait mais ce n'est pas normal, me semble-t-il, qu'elle ne l'ait pas obtenu. »

L'inscription du cas de Germaine

de La Valette-Monbrun n'a guère entraîné, à l'approche de la commémoration bergeracoise le 12 octobre, un sabbat plus tard et à une semaine près, l'infirmière était reconnue « morte pour la France » dignité qui sera dûment versée à son acte de décès, conservé à Paris.

La Périgourdine n'est pas la seule à bénéficier d'une reconnaissance aussi symbolique que tardive : le centenaire de la Grande Guerre incite en effet chacun à se plonger dans l'histoire familiale. « Des gens qui recherchent un aïeul », résume Corinne Delage. Ce sont « une cinquantaine » de dossiers « mort pour la France » qui sont validés après vérifications chaque année, confirmées au bureau dédié de l'Oncac-VG, à Caen.

LES 95 000 FICHES

Selon « Mémoire des hommes », la base de données du ministère de la Défense, plus de 1,5 million de soldats de la Première Guerre mondiale ont été reconnus « morts pour la France ». Mais 8 subsistent encore le cas de quelque « 95 000 fiches » dont les thésauriers n'ont pas obtenu cette reconnaissance.

« Ces fiches correspondent en partie à des cas non instruits pour l'obtention de la mention », est-il précisé. Les familles peuvent le consulter sur www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr. Instaurée pendant la Grande Guerre, cette disposition d'état civil confère notamment le droit à une sépulture perpétuelle.

Hommage à neuf anciens élèves morts pour la France pendant la guerre 1914-1918

Discours du représentant du Président de l'Association des Anciens élèves du collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran ;

Je veux tout d'abord remercier les personnalités présentes et représentées ; Mr Daniel Garrigue Maire de la ville, Mr Delmarès, Président de la Communauté d'Agglomération, Mr Cathus représentant Monsieur le Président de la Région Nouvelle Aquitaine, Mr Frédéric Gontier, inlassable Président du Souvenir Français et bien sûr Madame Allemant Principale du collège, et Mr Demaison professeur d'histoire du collège, Mr De Madaillan adjoint au Maire ainsi que tous les élèves qui avez ensemble permis d'arracher à l'oubli ceux dont le nom figure désormais dans cette cour – ils sont NEUF.

Ils étaient tombés sur les champs de bataille et d'honneur et avaient été « perdus de vue ».

Votre travail « d'archéologie » du sacrifice leur a rendu un nom et ils retrouvent ainsi leur place aux côtés de leurs frères d'armes et de combat, merci à vous tous d'avoir fait reflourir ce Bleuet qu'un ancien élève de ce collège, le Général Maletterre, gouverneur de l'hôtel des Invalides a rendu populaire le 11 novembre de chaque année, témoin de notre dette et de notre respect.

Au nom de notre association, de notre Président le Docteur Bertrand Rousseau, et des anciens présents ce jour, je voudrais aussi saluer celles et ceux dont on parle moins, les jeunes fiancées, les épouses, les compagnes, les mères éplorées ainsi que les parents et proches qui n'avaient plus que le contour d'un visage sur une photo jaunie pour tout lien et souvenir.

Si le tribut a été surtout payé par les

hommes dans les combats d'antan, les victimes ont été également réparties entre hommes et femmes. Aujourd'hui que les armées ont été professionnalisées et féminisées, la guerre est-elle plus jolie parce que les champs mortuaires ont ouvert leurs sillons à nos compagnes ?

Mais souvenons-nous cependant que déjà en mai 1808 à Madrid lors de la guerre d'Espagne face à Napoléon, elles ont inventé le mot de GUERRILLA.

Souvenons nous aussi que sur nos terres, dans la Résistance Française et le dernier conflit mondial elles ont lutté à l'égal des hommes et conquis leurs droits au mérite et à l'honneur.

Elles et eux sont aujourd'hui vivants parce qu'ils sont présents dans nos cœurs.

Chers, élèves, chers condisciples ayez toujours à cœur de promouvoir la paix.

Plus éloignés des combats grâce à notre Europe, vous êtes aussi face à un grand et beau chantier « ERASMUS ».

C'est une chance, faites-en votre victoire, et votre espoir.

Christian Régnier



Par une belle fin de matinée le 16 octobre 2019 la Cour d'Honneur du Collège Henri IV s'apprête à vivre une cérémonie émouvante : Hommage aux collégiens oubliés morts en 14-18.

Dans cette Cour rénovée de notre vieux bahut sont rangés plus de 100 collégiens, garçons et filles, leurs professeurs. Les visages sont concentrés. Devant eux l'Union Musicale de Bergerac au complet qui va animer toute la cérémonie. Quatre drapeaux veillent sur la plaque à dévoiler. Les anciens élèves sont bien présents et entourent la principale du Collège, le maire de Bergerac et 3 adjoints.

-La plaque portant les 9 noms est dévoilée par Madame la Principale et Christian Régnier, au nom de L'Association des Anciens élèves. Elle complète celles existant déjà dans cette cour.

-Puis s'élève la Marseillaise chantée par les élèves très motivés, dans une rare qualité d'exécution.

-Christian Régnier avec Nicolas Demai-

son, professeur d'Histoire au Collège rappellent le travail de recherche associant les collégiens à la recherche des neuf soldats morts pour la France en 14-18 et oubliés... et un an plus tard sortis de l'oubli.

- Dépôt de gerbes, sonnerie aux morts, Marseillaise sont accompagnés par l'Union Musicale, dans une grande et émouvante communion générale.

Le maire de Bergerac et la Conseillère départementale (Gaëlle Blanc) félicitent tous les élèves pour la réussite de cette commémoration, gérée dans les détails par le Président du Souvenir Français.

Alain Beauché



L'apparition du nom de « Bergerac »

La première fois où le nom actuel de notre bonne ville —BERGERAC- a été accolé à celui de notre collège (futur collège Henri IV), semble être une quittance par laquelle un enseignant du dit collège —sans doute un « régent »(1)- reconnaît avoir reçu en paiement soixante douze livres de Messieurs LAFARGUE et PUICHESCOT administrateurs du collège et il est écrit : « en foi de quoi ai signé la présente à BERGERAC, le 25 du mois de Juillet 1620 » .

Auparavant les dénominations les plus uti-

lisées étaient BRAGEYRAC, BRAGEYRAT, BRAGERAT et BERGERAC.

Christian Regnier

(1)les régents étaient des enseignants venant après les « professeurs »

Cité par E.LAPLACE in « LE COLLEGE DE BERGERAC » Imprimerie générale du Sud Ouest (T.CASTANET).

1906.Place des Deux Conils à Bergerac

Activités du bureau de l'Association (2019 - 2020)

5/11/2019 : Réunion du bureau suivi du repas amical au Kyriad

7/11/2019 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine Denis)

28/11/2019 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine Denis)

14/01/2020 : Réunion du bureau suivi du repas amical au Kyriad

13/02/2020 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine Denis)

10/03/2020 : Réunion du bureau suivi du repas amical au Kyriad

25/05/2020 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine Denis) par visio- conférence

23/06/2020 : Réunion du bureau suivi du repas amical au Kyriad

07/07/2020 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine Denis)

20/07/2020 : Réunion du bureau suivi du repas amical au Kyriad

TAM-TAM

La terre tourne, le soleil brille, l'humanité survivra, puisse-t-elle comprendre en cet instant sa fragilité... elle avait perdu... la boule, et la raison... !

Comme toujours les grandes catastrophes révèlent des trésors de dévouement et de solidarité dans le cœur des hommes et une immense bêtise ou incapacité chez d'autres. Mondialisation, globalisation, focalisation sur « le pouvoir et le profit », démocratie fanée et abîmée, submergée, elle va « repousser » comme les cactus dans le désert, mais il va falloir la préserver autant que la nature.

- Redevenir maîtres de notre destin, en restant auto-suffisants pour l'essentiel, respectueux des « humbles » de ces petites mains rouages indispensables de notre sauvetage et de notre survie !

- Il faudra que les hommes de bonne volonté reprennent les commandes au service de l'intérêt général.

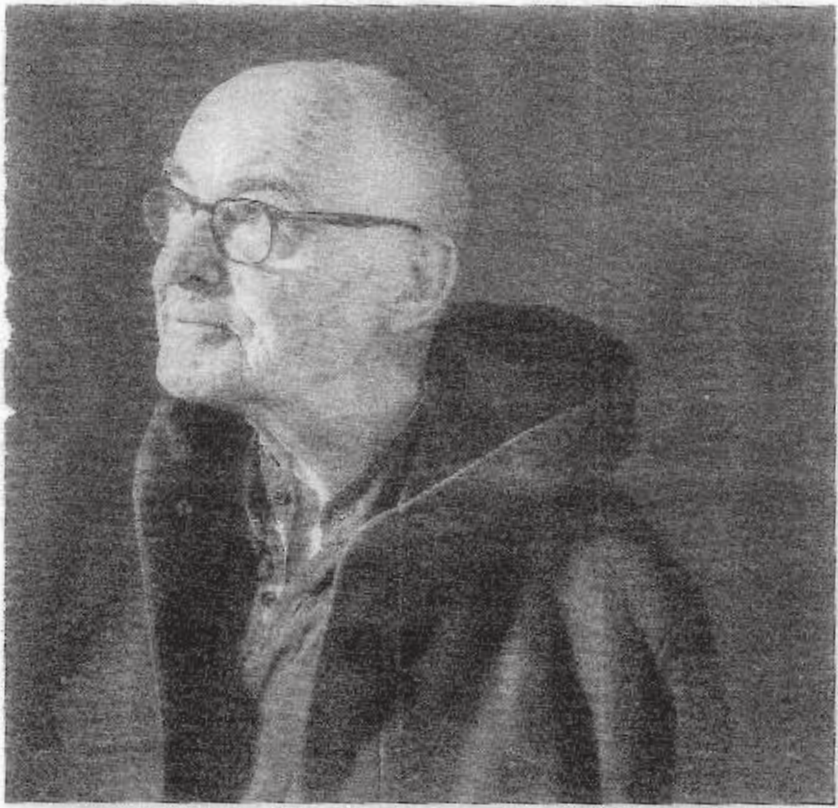
- Ne laissons pas les idéologies fracturer le monde, le genre humain, que la peur soit salutaire et nous inspire respect et fraternité.

Christian REGNIER

A l'écoute du sens et du son

Jean-Luc Nancy, philosophe et savant dont l'œuvre est traversée par le corps et les arts, interroge la musique à partir du sens, physique (écoute) et théorique (signification). PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS DUYENT ①

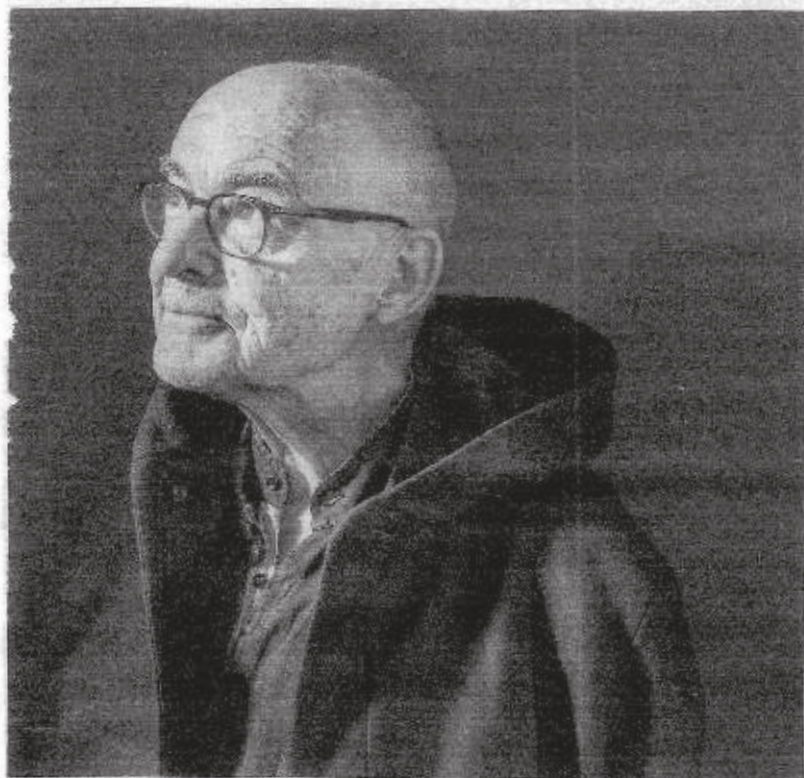
Jean Luc NANCY



ancien élève du Collège Henri IV
ancien Président de l'A.G. des anciens

SON COEUR J.L Nancy a subi une transplantation cardiaque
PAR LA MUSIQUE

Al Marianne
7 février 2020



Günther Kieser - Unanap

alors – ni de ce qu'il a pu échanger avec sa femme, Hannah Arendt, qui le soutenait mais qui était peut-être étrangère à la musique. Rien ne pourrait être mis au clair sans passer par leur rapport intime, qui nous échappe. Certes, l'opposition d'Adorno à la thèse d'Anders a joué un rôle. Mais, là encore, je crois qu'il est très difficile de pénétrer le fond des choses, de faire la part des rapports universitaires, des rivalités et des divergences de fond qui recouvrent pourtant aussi des correspondances profondes. En fait, il y a bien sûr l'opposition d'Adorno à Heidegger (dont la marque est visible dans la thèse d'Anders). Mais cette opposition elle-même demanderait des commentaires infinis. Je suis toujours frappé par certaines proximités profondes, confuses mais réelles, d'Adorno avec Heidegger, qu'il exècre... On pourrait dire ceci: Günther

Anders donnait à la musique une importance philosophique et existentielle dont on peut même se demander si elle ne dépassait pas alors le sens de la musique pour Adorno (qui peut-être ne fera de la musique la « sœur » comme il dit de la philosophie qu'une fois passé par le travail avec Horkheimer sur l'« industrie culturelle »). Entre le nazisme et l'américanisme, et avec la révolution musicale de Schönberg en arrière-plan, c'est toute la culture qui se mettait en question. Jusqu'où Anders s'est-il mis lui-même en question? Comment répondre? Reste que ce n'est pas un hasard si la musique est au cœur de ce bouleversement.

Dans une conférence à la Philharmonie de Paris intitulée « Le sens musical », vous insistiez sur la façon dont la musique nous transforme,

"LA MUSIQUE CRÉE L'ÂME du monde, la façonne et l'introduit dans le corps du monde à la manière d'un dieu qui anime un vivant."

nous meut, nous ravit. Il n'y a pas d'humanité sans musique, sorte d'invariant anthropologique. Comment expliquez-vous cette soit universelle de faire et d'écouter de la musique?

« Ravissement » est un mot assassin: il est insupportable, ridicule, maniéré, ampoulé... C'est un mot qui figure dans un poème de Stefan George que Schönberg a mis en musique – morceau auquel se réfère Anders dans sa thèse et dont plus tard Adorno fera l'éloge à son tour. Pensez que ce poème se termine par: « Je me sens, sur un ultime nuage! Nager en une mer de splendeur cristalline. / Je ne suis qu'une étincelle du feu sacré! Je ne suis qu'un grondement de la voix sacrée. » Qui oserait écrire ça aujourd'hui? Pourtant, c'est bien du côté d'un « transport » que se joue ce qu'Adorno lui-même – le sévère et austère penseur de la composition musicale – nomme « transcendance » et « réalité spirituelle » de la musique. Il y a un paradoxe dont il est impossible de se débarrasser: entre la musique la plus sublime à nos oreilles de vieux Européens (par exemple un *Lied* de Schumann), la musique la plus difficile d'un contemporain (*le Songe de Cassandre*, de Fernyough) et le récent *Good* de Rodolphe Burger, il y a quelque chose de commun, la levée du chant (pas seulement celui de la voix), qui ne peut pas ne pas être un « enchantement » – si « désenchanté » que soit notre monde. Et si vous me demandez si j'inclurais dans ma liste l'album posthume (qui sort en ce moment) du rappeur Népal, *Adios Bahamas*, que je ne connais que parce que je cherche, je ne pourrais pas dire simplement « non ». Non seulement le seul rythme du rap, cette mélodie heurtée, mais aussi les arrangements et les montages réalisés sur le disque sont musicaux – même s'ils sont loin de me « ravir »... Et soudain, qu'est-ce que j'entends dans ce disque? « La négativité se détruit elle-même » – je voudrais qu'Adorno soit là! ■

Résultats du Baccalauréat Session 2020

RESULTATS EXAMENS JUIN 2020 Lycee MAINE DE BIRAN													
CLASSE	PRESENTS	1 GROUPE			TB	B	AB	total mention	2 GROUPE			ADMIS	REFUSES
		REFUSES	ADMIS						2 GROUPE	ADMIS	REFUSES		
TES 1	35		35	1	9	13	23					35	
T ES 2	34		34	7	6	16	29					34	
T ES 3	33		33	9	9	10	28					33	
TES 4	34		33	4	9	11	24	1	1			34	
	136	0	135	21	33	50	104	1	1	0		136	0
Serie ES		0,00%	99,26%	15,44%	24,26%	36,76%	76,47%	0,74%	0,74%	0,00%		100,00%	0,00%
T L 1	28	1	27		7	10	17					27	1
T L 2	30		30	6	4	15	25					30	
	58	1	57	6	11	25	42	0	0	0		57	1
Serie L		1,72%	98,28%	10,34%	18,97%	43,10%	72,41%	0,00%	0,00%	0,00%		98,28%	1,72%
T SVT1	34		33	10	11	5	26	1		1		33	1
T SVT2	35		35	9	7	14	29					35	
T SVT3	22		22	3	7	7	17					22	
T SVT4	31		28	2	9	7	18	3	1	2		29	2
T SSI	31		29	5	6	9	20	2	1	1		30	1
	153	0	147	29	40	42	111	6	2	4		149	4
Serie S		0,00%	96,08%	18,95%	26,14%	27,45%	72,55%	3,92%	1,31%	2,61%		97,39%	2,61%
BAC GL	347	1	339	56	84	117	257	7	3	4		342	5
		0,3%	97,7%	16,1%	24,2%	33,7%	74,1%	2,0%	0,9%	1,2%		98,6%	1,4%
T STMG-GF	34	1	29	2	6	13	21	4	2	2		31	3
T STMG-M	35		30	1	3	16	20	5	4	1		34	1
T STMG-RH	35	2	33	0	7	14	21					33	2
	104	3	92	3	16	43	62	9	6	3		98	6
Bac STMG		2,88%	88,46%	2,88%	15,38%	41,35%	59,62%	8,65%	5,77%	2,88%		94,23%	5,77%
T ITEC	11	11		8	1							11	
T SIN	22	21		1	2	4		1		1		21	1
	33	32	0	9	3	4	0	1	0	1		32	1
Bac STI2D		96,97%	0,00%	27,27%	9,09%	12,12%	0,00%	3,03%	0,00%	3,03%		96,97%	3,03%
BAC TN	137	35	92	12	19	47	62	10	6	4		130	7
		25,5%	67,2%	8,8%	13,9%	34,3%	45,3%	7,3%	4,4%	2,9%		94,9%	5,1%

Subventions 2019-2020

Subventions accordées par l'Amicale - Montant : 900€

Maine de BIRAN : 900€

500€ Voyage en Bolivie

400€ Voyage en Italie

Compte rendu financier

A.G. du 13/10/2019

Compte d'exploitation du 01.07.2019 au 30.06.2020

Recettes	Dépenses	Solde
<p>Legs Augiéras</p> <p>Loyer : 6784€</p>	<p>Travaux maison : 23170€</p> <p>Remboursement emprunt : 1690€ 2^e emprunt de 20000€ 769€</p> <p>Frais bancaires : 30€</p> <p>Taxe foncière : 1606€</p> <p>Assurance : 467€</p> <p>Entretien caveau, fleurs : 167€</p> <p>Divers (plaque, cotis.) : 643€</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">28542€</p>	-21758€
<p>Gestion courante</p> <p>Cotisations (55) : 1425€</p> <p>Participation repas (51) : 1785€</p> <p>Intérêts livret A : 38€</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">3968€</p>	<p>Bulletins : 1259€</p> <p>Repas A.G. : 1750€</p> <p>Assurance R.C. : 143€</p> <p>Subventions : 900€</p> <p>Secrétariat : 62€</p> <p>Divers A.G. : 85€</p> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> <p style="text-align: right;">4300€</p>	-1052€
<p>Solde net d'exploitation : -22810€</p>		

ACTIF

Immeuble	100.000€
BP Compte livret	2781€
BP Compte chèque	4129€
Espèces	7€
	106917€

PASSIF

Solde emprunt à rembourser	4515€
	19327€
	23842€
ACTIF NET :	83075€

Composition du Conseil d'Administration

Siège social : 41 rue Sévigné - 24100 Bergerac

Président : Bertrand ROUSSEAU	3 rue Alphonse Daudet - 24100 Bergerac Tél. 05 53 74 42 90 - br.deplacements@gmail.com
Vice-Présidente : Jeanine DENIS	30, rue Jean-Nicot - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 24 35 - 06 81 26 80 89 - jeanineetandre@wanadoo.fr
Secrétaire Général : Laurent DUBERNAT	9, rue Jouanel - 24100 Bergerac Tél. 07 79 53 13 77 - dubernat-laurent@orange.fr
Trésorière : Françoise GARRIE	4, rue du Docteur Simounet - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 00 12 - 06 78 15 37 48 - fr.garrie@sfr.fr
Trésorière Adjointe : Geneviève DUVERGER-BLONDEAU	48, rue Jean de la Bruyère - 24100 Bergerac Tél. 05 53 73 29 48 - 06 07 25 25 86 - blondeau.genevieve@gmail.com
Membres : Nadine GALINAT	Garrigue - 24100 Bergerac Tél. 06 72 88 88 28 - nadine.galinat@orange.fr
Martine PIOCHE	1, rue des Chênes - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 24 78 - gerald.martine@free.fr
Christian REGNIER	Peyralède - 46, rue Jean-Jacques Rousseau - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 28 71 - 06 72 93 40 16
Charles TAMARELLE	17, allée des Sables - 33210 Langon Tél. 05 56 63 22 18 - cm.tamarelle@orange.fr
Michel AUBRUN FONTAYNE	25, rue du Docteur Simounet - 24100 Bergerac Tél. 06 07 66 71 49 - maubrunfaraggi@orange.fr
Contrôleur des comptes : Christophe BREZAC	13, rue Montauriol - 24100 Bergerac Tél. 06 07 63 29 49



Association amicale des anciens élèves
du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran

Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941.

Siège social : 41, rue Sévigné - 24100 Bergerac

N° Siret 49263992700010

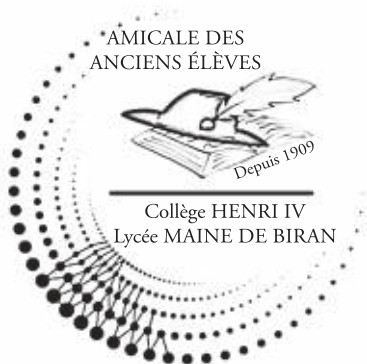
Ce bulletin est tiré hors commerce
- A cent exemplaires -
Réservés aux membres de l'association

Dépôt légal du 3^{ème} trimestre 2020

Imprimerie CHARRON - Bergerac

**BULLETIN DE L'ASSOCIATION AMICALE
DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV
ET DU LYCÉE MAINE DE BIRAN
DE BERGERAC**

Fondée le 29 novembre 1909
Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941



N°XCIII

113^{ème} ANNÉE

2022

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Dimanche 9 octobre 2022 - Collège Henri IV



9h30 : Accueil Collège Henri IV

9h45 : Assemblée Générale

11h30 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts du Collège Henri IV

12h30 : **Apéritif et banquet Amical au restaurant « La Tour des Vents » Bistrot du Moulin de Malfourat à Monbazillac**

Sous la présidence de Sylvain CONNANGLE
Directeur de l'EHPAD de la Madeleine

Menu

Soupe de Champagne et ses feuilletés



Velouté de courge, butternut,
pépite de foie gras de canard poêlé et oignons frits



Filet de canette grillé, polenta croustillante,
gratin de pommes de terre à l'ail



Fine tartelette à la pomme,
crème glacée à la vanille



Café

Vins de Bergerac

35€ par personne

Note de présentation Sylvain CONNANGLE



Marié, père de deux enfants, j'ai obtenu un Bac G2 en 1983. Ensuite, je me suis orienté vers un BTS Comptabilité et Gestion que j'ai acquis en 1986.

Par la suite, j'ai rejoint l'Ehpad et me suis engagé à poursuivre, à distance, le DECF (Diplôme d'Expertise Comptable et Financière) via le CNAM.

Ainsi, j'ai pu réussir l'ensemble des modules en 1994, avec la participation de mon employeur par le biais du plan de formation, mais aussi par rapport à l'expérience acquise qui m'a permis sans aucun doute d'arriver dans cette voie.

En 1997, la Direction de l'EHPAD m'a proposé de postuler à la sélection du jury CAFDES (Certificat d'Aptitude au Fonctionnement de Directeur de l'Economie Sociale). J'ai accepté ce défi et suivi la formation à l'IRTS de Bordeaux pendant 3 ans, tout en continuant d'occuper mon poste de Directeur Adjoint. Après avoir obtenu les épreuves techniques, j'ai soutenu avec succès mon mémoire sur la problématique de la diversification de l'offre de service en EHPAD, et la nécessité d'utiliser un outil d'évaluation multidimensionnelle Québécois, précis et fiable : le SMAF (Système de Mesure de l'Autonomie Fonctionnelle).

En 2005, j'ai été promu Directeur de la structure et je me suis engagé, avec l'accord du Conseil d'Administration, à postuler à la sélection de KEDGE, afin d'effectuer un Master qualité spécifique au secteur médico-social. J'ai eu l'occasion de défendre ma thèse sur la thématique de l'approche processus dans le médico-social. Ce nouveau mode de management, très innovant, m'a permis notamment, de répartir l'organisation en zone d'activités pilotée par un professionnel

désigné et légitime. Il apporte surtout une autonomie de travail et permet d'encourager l'innovation sociale et la fluidité de la communication.

Par ailleurs, l'expérimentation du SMAF m'a incitée à mieux connaître cet outil et à me lancer dans une formation à distance avec le Centre d'Expertise de Sherbrooke. En 2013, j'ai acquis un certificat de compétences en gérontologie, qui a confirmé ma spécialité de gérontologue. Celle-ci s'appuie essentiellement sur la volonté de développer l'autonomie fonctionnelle en opposition avec le volet dépendance.

Enfin, l'évolution de la réglementation et, notamment la mise en place de l'évaluation externe, m'a conduit à candidater à la formation dispensée par Afnor certification, ce qui m'a conforté à mieux appréhender l'enjeu de cette nouvelle réglementation.

En fait, bien qu'ayant commencé avec un BTS, mon évolution professionnelle a pu se réaliser en parfaite concordance avec le bénéfice de formation tout au long de ma carrière professionnelle.

Cette remise en question permanente m'aide, sans aucun doute, à me réinventer et à m'adapter aux nouveaux enjeux qui s'orientent, nécessairement, vers une politique de développement durable.

Le BTS est donc une formidable porte d'entrée rapide sur le marché du travail. Toutefois, il ne doit pas être considéré comme un aboutissement mais plutôt comme un point de départ qui, accompagné de formations professionnelles tout au long de sa vie, aide à améliorer ses pratiques et acquérir un niveau de compétence actualisé en permanence.

Développer ses compétences, c'est une attitude que doit adopter avant tout celui qui le souhaite, mais aussi être intègre dans l'organisation qui doit jouer un rôle important pour créer des conditions favorables au développement personnel.

Formulaire à remplir et à renvoyer avant le 1^{er} Octobre 2022
à la trésorière : **Françoise GARRIE**
4, rue Dr Simounet - 24100 BERGERAC - Tél. 05 53 57 00 12

I) IDENTIFICATION : (en capitales S.V.P)

NOM Prénom Né(e)

NOM de jeune-fille

Profession

Adresse (avec code postal)

Tél. Portable e.mail

II) PROCURATION : je donne pouvoir à mon (ma) camarade

M

(inscrire ici le nom d'un madataire présent à l'A.G. ou laisser en blanc) pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Dimanche 9 Octobre 2022. Bon pour pouvoir.

A le 2022

Signature

III) CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Je suis candidat au Conseil d'Administration lors de l'A.G. du Dimanche 9 Octobre 2022.

A le 2022

Signature

IV) INSCRIPTION AU BANQUET du Dimanche 9 Octobre 2022

Veuillez inscrire personnes à 35€ = €

En cas d'absence au banquet, aucun remboursement possible. Dons acceptés.

V) J'y ajoute ma COTISATION 2022/2023 + 25,00€

(25€ y compris le bulletin)

TOTAL €

que je règle à : Amicale Anciens Elèves du Collège Henri IV et du Lycée Maine de Biran de Bergerac par chèque bancaire. Date limite d'inscription au banquet : 1^{er} OCTOBRE 2022 le nombre de places étant limité.

VI) REMARQUES :

.....
.....
.....

Le non-versement de la cotisation pendant 2 années consécutives entraînera la radiation d'office de l'abonnement au bulletin.

XCII BULLETIN 2022

MEMBRES D'HONNEUR :

M. LE SÉNATEUR ADRIEN BELS (1882-1964), M. LE GÉNÉRAL AMBROISE BERNARD (1880-1962), M. LE GÉNÉRAL GEORGES BERTHIER (1841-1922), M. LE PROFESSEUR CHARLES DE BOECK (1856-1939), M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE RENÉ CARMILLE (1886-1945), M. JACQUES CHASTENET, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE (1893-1978), M. EMILE COUNORD (1842-1927), M. MARCEL FLOURET (1892-1971), M. LE PROFESSEUR MAXIME LAIGNEL-LAVASTINE (1875-1953), M. LE GÉNÉRAL PAUL MATTER (1872-1959), M. PAUL MOUNET (1847-1922), M. MOUNET-SULLY (1841-1916), M. ELIE RABIER (1846-1922), M. PAUL VIEUSSENS (1866-1953), M. JEAN BARTHE (1901-2001).

BIENFAITEURS DE L'ASSOCIATION :

MADAME HORTENSE AUGIÉRAS-JARNAGE (1869-1939), MADAME MICHELLE AUBERT-FREDET (1891-1970), M. ALBERT CHEVALIER (1874-1970), MARCEL FLOURET (1892-1971), M. PIERRE DE MADAILLAN (1891-1958), M. JEAN PERROT, M. LE MINISTRE DE FRANCE JEAN POZZI (1884-1967), MADAME RENÉE ROUSSEAU-DUCHEZ.

PRÉSIDENT-FONDATEUR :

M. PAUL PETIT (1867-1941)

ANCIENS PRÉSIDENTS :

M. LE DOCTEUR ANDRÉ CAYLA (1909-1920), M. ALBERT CLAVEILLE (1920-1921), M. LE DOCTEUR PIERRE ROUSSEAU (1930-1961), M. LE DOCTEUR RENÉ ROUSSEAU (1966-1984), GEORGES BRASSEM (1984-1989), RENÉ CALVÈS (1989-1999), CHRISTIAN REGNIER (1999-2007), PIERRE ROCHE-BAYARD (2007-2009)

MEMBRES DE DROIT :

M. LE SOUS-PRÉFET DE BERGERAC,
M. LE DÉPUTÉ DE BERGERAC,
M. LE MAIRE DE BERGERAC,
M. et M^{ME} LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE BERGERAC I, M. LE CONSEILLER RÉGIONAL
M^{ME}. LA CONSEILLÈRE RÉGIONALE,
M^{ME} LA PROVISEURE DU LYCÉE MAINE DE BIRAN,
M^{ME}. LA PRINCIPALE DU COLLÈGE HENRI IV

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT : D^R BERTRAND ROUSSEAU, VICE-PRÉSIDENT : JEANINE DENIS, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : LAURENT DUBERNAT, TRÉSORIÈRE : FRANÇOISE GARRIE, TRÉSORIÈRE ADJ. : GENEVIÈVE DUVERGER-BLONDEAU, ADMINISTRATEURS : CHARLES TAMARELLE, NADINE GALINAT, MARTINE PIOCHE, MICHEL AUBRUN. ADMINISTRATEUR HONORAIRE : LUCIEN RIPOCHE, CONTROLEUR DES COMPTES : MARTINE ZASLAVSKY

**Plaquette du Centenaire disponible
1909 - 2009**

*Souscrivez au prix de 10 euros
auprès de Françoise Garrie,
4 rue du Docteur-Simounet - 24100 Bergerac*

SOMMAIRE

Mot et discours du Président B. Rousseau	p.3
Photos	p.6
Création du document RGPD	p.7
Création du logo et activité théâtre et cirque	p.8
Articles orchestre et musique	p.9-10
La résistance en baskets - Articles presse	p.11
Voyage en Cantabrie	p.12
Georges Augieras - Dépôt de gerbe	p.13
Georges Coq - In Memoriam	p.14-15
Jean-Luc Nancy - Les anciens de l'UNEF	p.16-17
Curriculum Vitae Christian Regnier	p.18
La place du Docteur Cayla	p.19
Stage de citoyenneté - Subventions	p.20-22
Activités du bureau - Résultats du BAC	p.23
Compte rendu financier	p.24
Composition du Conseil d'Administration	p.25

Le mot du président



Chers camarades et amis,

Le dimanche 9 octobre 2022 va se tenir l'assemblée générale de l'Association Amicale des Anciens Elèves du Collège Henri IV et du Lycée

Maine de Biran.

Souvenons-nous, l'an passé votre Association a choisi l'ouverture et a décidé de se tourner vers les élèves issus des formations BTS proposées par le lycée Maine de Biran

Ainsi, tout au long de l'année nous avons pu partager et apprécier leur engagement et celui de leurs professeurs dans un esprit

partenarial positif.

Aussi nous avons choisi cette année, pour présider l'assemblée générale et notre banquet, Monsieur Sylvain Connangle, Directeur de l'EHPAD de la Madeleine à Bergerac, personnalité issue de ce type de formation et reconnue sur le territoire bergeracois. Il saura nous expliquer toute l'importance que revêt aujourd'hui la formation pour rentrer dans la vie professionnelle.

Nous comptons sur votre présence nombreuse ... encore plus nombreuse ... pour partager ce moment mémoriel et festif.

Bonne lecture.

Le Président
Bertrand Rousseau

Discours du président Bertrand ROUSSEAU Banquet du 10 Octobre 2021

Chers amis,

Tout d'abord je voudrais vous dire combien je suis heureux que nous puissions enfin nous retrouver tous ensemble pour partager le banquet annuel qui, traditionnellement, suit notre Assemblée Générale statutaire ; l'an passé nous n'avions pas pu nous réunir en raison de la pandémie COVID 19 qui, du fait de sa redoutable recrudescence, nous avait obligés une nouvelle fois à un confinement strict. Souvenez-vous que, en dehors des gestes barrières, le vaccin promis n'étant pas disponible, nous étions dans l'obligation d'annuler les festivités auxquelles nous

sommes depuis longtemps habitués.

Heureusement que depuis nous avons appris à vivre avec... l'engagement pris par bon nombre de nos concitoyens de se faire vacciner a permis de voir reculer fortement cette pandémie.

Bien sûr il nous faut rester vigilants et se plier encore à quelques exigences sanitaires dont la vaccination itérative restera la pierre angulaire de la bonne démarche qui nous permet et nous permettra de partager ces moments de camaraderie amicale.

Par ailleurs, comme vous allez le consta-

ter nous avons commis une erreur en page deux du bulletin. En effet, la coutume veut que depuis la création de l'association notre Assemblée Générale et son banquet soient présidés alternativement par une ancienne ou un ancien élève ayant embrassé une carrière originale ou prestigieuse. Aussi nous avons sollicité une brillante journaliste à TF1, en charge du département juridique de LCI ; bien que nous l'ayons sollicitée dès le début de l'année 2021 ainsi qu'à plusieurs reprises par la suite, elle nous informait à la fin du mois d'août qu'elle ne pouvait être présente compte tenu de sa charge de travail. Domage car je pense qu'elle aurait eu bien des choses à nous dire en relation avec son activité professionnelle ou le devoir d'informer impose une rigueur d'analyse et de déontologie quelquefois contradictoire avec la rapidité de la communication.

Prévenu trop tardivement le Conseil d'Administration a décidé de ne pas demander à l'un d'entre nous de prendre le relais...

Mais peut-être que finalement son absence a donné l'occasion de réfléchir sur le devenir de l'Association ; en effet nous devons constater que le monde de l'enseignement a été complètement bouleversé depuis les trente ou quarante dernières années.

Souvenez-vous : le Collège Henri IV et le Lycée Maine de Biran avaient pour objectif d'amener les élèves à l'obtention d'un baccalauréat « élitiste » et nous faisaient oublier ceux qui ne pouvaient y prétendre s'orientant alors après le Brevet ou même avant vers le centre d'apprentissage et le monde du travail, la formation se faisant avec un patron.

Depuis on a pris conscience de l'importance de la formation à tous les niveaux et ainsi furent créés des lycées d'enseignement professionnel, le lycée des métiers « Hélène Duc » étant le dernier. Evolution de la formation au sein même du lycée

Maine de Biran avec la création des BTS dont l'objet est de former des jeunes à des métiers d'encadrement technique ou du commerce ; l'équipe de « l'Association des Anciens Elèves » peut témoigner de l'importance prise par les « cordées de la réussite » dans l'accompagnement de ces jeunes vers le monde du travail. Un grand merci pour leur engagement dans cette action menée maintenant depuis plusieurs années.

Il faut prendre acte de cette évolution et notre association se doit de pratiquer une politique d'ouverture : nous devons les associer à nos travaux car leur engagement nous semble une bonne approche de la réalité scolaire en général et en particulier sur le Bergeracois où plusieurs d'entre eux demeurent au sein de la cité...

Une idée à creuser qui demande le concours de tous ...

S'engager dans le monde associatif était aussi l'exemple que nous donnait Christian Régnier, notre plus ancien adhérent de l'association, disparu fin juin. Afin de lui rendre l'hommage qu'il mérite je voudrais vous lire la lettre que nous a adressée Monique Feyry-Miannay. Vous allez comprendre :

Hommage épistolaire de Christian Régnier

" Paris le 2/10/2021,

Je ne pourrai pas être parmi vous cette année encore et pourtant j'aurais aimé être là pour vous dire avec quelle tristesse j'étais venue sur Bergerac en cette fin du mois de juin pour assister aux obsèques d'une des figures de notre association et de Bergerac : Christian Régnier. C'était manifester toute mon admiration et mon amitié à celui qui laissera une profonde empreinte dans les cœurs et les mémoires.

Je n'évoquerai sa carrière universitaire et administrative que très brièvement car notre Président l'a fait. Elle fut marquée par des

qualités d'organisateur hors pair et une curiosité intellectuelle peu commune et ouverte que ses anciens condisciples connaissaient bien. Je retiendrai seulement quelques points, c'est-à-dire ceux que j'ai découverts lors de sa retraite bien que nos deux familles aient été liées par une longue amitié.

On ne pouvait avoir que de l'admiration pour sa recherche intellectuelle peu commune sur laquelle même la maladie a eu peu de prises: il était un spécialiste de la littérature et de la langue espagnoles, en tant qu'ancien professeur au centre d'Etudes Ibériques et latino-américaines (CEILA)-Université Paris-IV Sorbonne) et à l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et avait contribué par ses traductions et éditions à mieux faire connaître de grands auteurs de la Littérature sud-américaine. Mais il avait démontré ses qualités pédagogiques en travaillant sur «L'espagnol au quotidien» et en allant très loin dans ses analyses linguistiques comparées.

Ses recherches sur Cyrano de Bergerac d'Edmond Rostand l'avaient amené à s'intéresser également à Savinien de Cyrano, dit de Bergerac et à se plonger dans la philosophie de Gassendi et de Lamothe Le Vayer, dans cette fin du XVIIème siècle à la recherche d'un nouvel humanisme et d'une libération de l'homme grâce à l'imagination .

Christian Régnier n'était pas l'homme d'un seul registre. Il recherchait avec la même précision la réalité historique et passait au crible tous les articles , surtout les plus récents sur la Résistance Bergeracoise, car c'était sa région à laquelle il était le plus attaché comme l'ont montré ses multiples responsabilités au sein d'associations bergeracoises culturelles et des amicales d'anciens élèves car il fut habité par la passion de servir et les hommes et notre bergeracois .

Il fut ainsi un homme de dévouement continu dans sa détermination à aider ses camarades aux quels il prodiguait des paroles d'amitié et d'affection comme dans sa détermination à faire revivre la mémoire effacée d'un passé

proche.

Il fut un homme de contact, de générosité et de devoir dans la vie de tous les jours, tout en sachant draper sa belle personnalité sous les plis de la simplicité et de la discrétion.

Je voudrais bien qu'au travers de ce que je viens de tenter d'exprimer, Madame Christian Régnier et sa famille trouvent un peu de douceur dans leur peine dans la fierté de ce que fut et restera pour nous Christian Régnier. "

Monique Feyry-Miannay

Photo de l'Assemblée Générale



Photo de l'Assemblée Générale



Photo de l'Assemblée Générale



Photo de l'Assemblée Générale



Réunions et repas au Kyriad



Création du document RGPD

Les professeurs des classes de BTS MCO (Management Commercial Opérationnel) et SAM (Support à l'Action Managériale) du lycée Maine de Biran tiennent à remercier les membres de l'amicale pour le partenariat mis en place cette année.

En effet, nous avons pu créer un groupe projet en charge de la coordination de différentes missions comme la création d'une base de données, un document RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), ainsi que la conception d'un nouveau logo pour l'amicale.

Nous avons accueilli dans nos classes Mesdames Galinat, Pioche et Garric concernant la création du logo. Elles ont présenté les valeurs de l'Amicale et sensibilisé les jeunes à la notion de lien intergénérationnel.

Nous avons également bénéficié de l'intervention de Mesdames Galinat et Durand ainsi que Monsieur Delmond qui ont présenté leurs expériences à nos étudiants. Les échanges ont été très intéressants et ces derniers ont été ravis de pouvoir bénéficier d'une ouverture sur le monde professionnel.

D'autres événements sont prévus comme une rencontre entre des anciens étudiants devenus des professionnels et nos promo-

tions actuelles.

Nous avons toujours été très bien accueillis et le partage des expériences et des connaissances de chacun fut très enrichissant. Nous sommes ravis de continuer cette aventure à la prochaine rentrée pour mettre en place de nouveaux projets avec l'amicale.

Association Amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran

Formulaire de consentement RGPD

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image et des données personnelles quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués à la personne concernée.

Vu le Code civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)
Vu le règlement général N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

- J'accepte que l'Association Amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran collecte, enregistre et traite les données à caractère personnel que je renseigne dans ce formulaire. Je prends note que le traitement de mes données répond aux finalités suivantes :
- Entretien du réseau entre les anciens étudiants et les professionnels
 - Développer le lien entre le système scolaire et l'environnement professionnel
 - Echanger entre les différents partenaires pour la mise en relation d'informations utiles au développement de chacun
- J'accepte que l'Association Amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran enregistre, capte, exploite, diffuse et utilise mon image dans le cadre des finalités précitées. Ces diffusions pouvant être partagées par toutes organisations et particuliers.

Détail des données collectées :

NOM : Prénom :

Mail :@.....

Adresse postale :

.....

Tel portable : / / / / /

.....

Durée de conservation des données :

Les données concernant les étudiants sont conservées tant que le profil est actif y compris après obtention du diplôme (actif = modification, consultation du compte ou des mails). Elles sont supprimées après 5 ans d'inactivité du compte ou en cas de décès. L'effacement des données est possible sur demande de l'intéressé.

Destinataires des données :

- Les données sont consultables, modifiables et utilisables par les membres du bureau autorisés

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place du Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07

Date :

« Lu et approuvé »

Signature

Association Amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran
Siren 492639927 Mail : assohehnbirandeb@gmail.com
42, rue Sévigné 24100 Bergerac

M^{me} GALINAT et les élèves du BTS MCO



Création du logo et activités théâtre et cirque

Activité théâtre et cirque :

Nous tenons à remercier l'amicale des anciens élèves du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran pour leur soutien à notre action théâtre/cirque que nous avons proposée cette année à nos étudiants de premières années de BTS Management Commercial Opérationnel (MCO) et Support à l'Action Managériale (SAM).

Ces deux activités, théâtre et cirque, ont été menées par le théâtre de la Gargouille, la première au mois d'octobre 2021, seulement quelques mois après la rentrée des étudiants et la deuxième au mois d'avril 2022.

Nos BTS forment des étudiants aux activités tertiaires (administratives et commerciales), ils doivent donc maîtriser leur savoir-être. Le théâtre leur a permis de se confronter à l'oralité et à la capacité d'intervenir devant un groupe. Pas toujours simple même pour nous professeurs parfois !

L'activité cirque, elle, a permis de prendre possession de son corps et au travers



d'activités diverses, les étudiants ont pu constater que la connaissance de ce dernier permet de travailler la maîtrise de sa communication.

Au regard des retours, notamment de l'activité théâtre, nous renouvelons le projet à la rentrée avec les promotions qui arrivent.

Un logo pour l'amicale !



Nous avons proposé de créer un logo représentant l'amicale et ses valeurs afin qu'elle puisse avoir un signe distinctif qui permettra de

l'identifier de façon claire. Nous avons expliqué le projet à nos étudiants qui ont été très enthousiastes et contents que l'on fasse appel à leur créativité.

Une quinzaine de logos ont été créés et celui-ci a été retenu, il s'agit d'un logo « mixé » provenant de deux propositions d'étudiants. Quelques modifications ont été apportées suite aux discussions avec les membres de l'amicale (remplacement d'association par amicale par exemple, réduction ou agrandissement de police).

Nous remercions l'association d'avoir donné l'opportunité à nos étudiants de travailler sur un cas concret de communication. En effet, la démarche de création a été construite et réfléchie, chaque groupe devant expliquer ses choix tant des couleurs, formes que des polices etc... Un travail de fond suivi ensuite d'un travail de création sur logiciels. Merci également à nos étudiants pour leurs productions vraiment intéressantes et créatives.

Musique : deux anciens de Maine-de-Biran se lancent

Originaires de Bergerac, Léo Dupeyron et Gaétan Dupont, qui se sont connus sur les bancs du lycée, ont créé le duo Lo Gatan en 2019. Ils ont sorti leur premier EP en juin

Alexis Cécilia-Joseph
sec.bergerac@sudouest.fr

Léo Dupeyron et Gaétan Dupont se sont rencontrés sur les bancs du lycée Maine-de-Biran de Bergerac, en 2015. Ils se lient d'amitié et montent, en 2019, le duo Lo Gatan (nom issu de la contraction de leurs deux prénoms).

Ces deux amis, venus d'univers musicaux différents, n'ont pas peur de mélanger les genres. « J'ai baigné dans le milieu punk rock avec mon père et j'ai joué dans un groupe de rock au lycée », explique Léo Dupeyron, qui a commencé la guitare à l'âge de 8 ans. Pour son comparse, ce sont plutôt les cuivres qui l'ont bercé. Il a commencé le saxophone à 6 ans, et joué dans des fanfares (comme lors des fêtes de Bayonne par exemple), ainsi que dans des groupes de rue.

Léo Dupeyron assure le chant, la guitare et l'écriture. Quant à Gaétan Dupont, il se focalise sur le saxophone, le « beatmaking » et le « mix ».

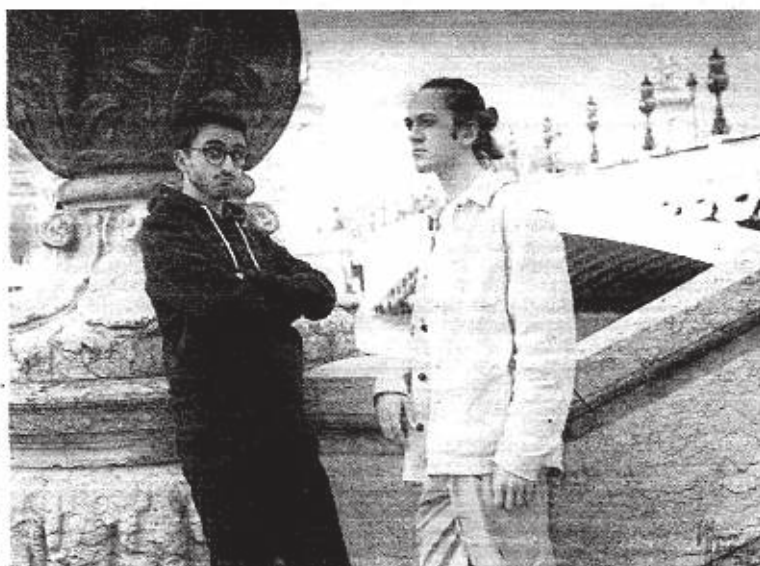
« On nous dit souvent qu'on se rapproche du groupe australien Parcels. On s'inspire aussi de ce que fait le groupe belge l'Or du commun », analyse le guitariste.

Une mosaïque de chansons

Après la production de plusieurs titres, les deux jeunes artistes ont sorti en juin leur premier EP (1) : « Mosaic ».

« Ce qu'on faisait, c'était sympa, mais on n'avait pas encore eu le temps de sortir un EP. On a voulu proposer quelque chose de différent, montrer nos ambitions. On s'est dit "Vas-y, on fait un EP" », résume Gaétan Dupont.

Pour réaliser son projet, le groupe a fait appel à un financement participatif. Sur la plateforme Ulule, les deux Bergeracois ont récolté 2 000 euros. Avec



Gaétan Dupont et Léo Dupeyron (de gauche à droite) ont sorti leur premier EP intitulé « Mosaic ». MURWAN MOUSSA

l'aide de leurs proches, les musiciens ont finalement pu disposer d'une enveloppe totale de 3 000 euros.

« On a voulu proposer quelque chose de différent, montrer nos ambitions »

Pendant deux jours, ils ont ainsi pu enregistrer leur musique dans un studio parisien. Cette somme a également servi à financer le mastering de l'EP, la production des disques et la conception de la pochette. Celle-

ci a été réalisée par une graphiste russe, rencontrée sur Instagram.

Au total, « Mosaic », sorti vendredi 11 juin, a nécessité neuf mois de préparation. « Le disque est uniquement vendu à la Fnac et au Leclerc de Bergerac. En dehors de ça, c'est mission impossible de se le procurer. Alors il était impératif de le proposer sur les plateformes de streaming », confie Gaétan Dupont.

« Seule ligne éditoriale : faire ce qui nous passe par la tête », assure le duo dans son morceau « La Régalaie » sorti en septembre 2020. Une phrase qui définit parfaitement « Mosaic », un disque de cinq titres sur lequel on retrouve, entre autres, des influences pop, des rythmes électro, des sonorités cubaines ainsi

qu'une chanson en japonais. « C'était un vrai kif ! », se réjouit Léo Dupeyron, étudiant en langues étrangères appliquées anglo-japonaises. Cette production est, en somme, une mosaïque de styles musicaux différents. D'où son titre.

Pris pas son projet de premier EP, le duo ne s'est pas encore produit sur scène. Mais cela pourrait prochainement arriver : « On ne se ferme pas de portes pour 2022 », assure Léo Dupeyron. « En 2022, Lo Gatan est sur scène ! », ajoute Gaétan Dupont.

Renseignements sur la page Facebook Lo Gatan.

(1) EP est l'abréviation du terme anglais *Extended Play*. C'est un disque d'une durée plus courte que celle d'un album.

Le collège inaugure sa classe d'orchestre à l'école



HENRI IV

Les 18 élèves de la classe n'ont pas attendu le mois de juin pour commencer à jouer tous ensemble. Si l'inauguration officielle de la classe d'orchestre à l'école a eu lieu le jeudi 16 juin dernier au collège, les jeunes musiciens ont débuté au mois de novembre 2021, portés par la professeure de musique Nancy Gava. La principale Marie-Hélène Hummel a évoqué un « projet pérenne »; possible grâce à l'association « orchestre à l'école » qui permet à des établissements de créer des orchestres et d'acheter la moitié des instruments. Une subvention de la ville de Bergerac soutient aussi le projet.

**DES
ÉLÈVES « DE
TOUS LES NI-
VEAUX » PEUVENT
INTÉGRER LA
CLASSE D'OR-
CHESTRE**

Les élèves ont fait une démonstration en jouant 3 morceaux, dont une reprise des White Stripes.

Le collège comptant des enfants « de tous les quartiers », cela permet « d'avoir des enfants qui n'auraient jamais eu l'occasion de pratiquer un instrument sans ce projet », se réjouit la principale. Elle parle aussi d'un projet éducatif permettant de s'intégrer dans un groupe, qui « dépasse la musique et la pédagogie ». Les élèves sont de tous les niveaux, et le groupe va « s'étoffer l'année prochaine ». Orchestre à l'école représente 2h dans la semaine : une heure d'étude de l'instrument et une heure d'orchestre avec leurs deux professeurs spécialisés.

LE DEMOCRATE, jeudi 23 juin 2022

L'Amicale a participé au financement de ce projet innovant

La résistance en baskets des jeunes d'un collège de Bergerac

Lundi 20 Juin 1994

Dans cette commune de Dordogne, le principal du collège Henri-IV veut imposer l'interdiction des baskets et des jupes et préconise le retour à un certain ordre. Nicolas, ses parents et copains ne se soumettent pas.

De notre envoyé spécial à Bergerac.

«NOS méthodes éprouvées n'ont rien de révolutionnaire: elles sont au contraire sagement traditionnelles», écrivait, en septembre 1993, Jean-Paul Archambault de Vançay, principal du collège public Henri-IV, à Bergerac (Dordogne) dans la plaquette de présentation de l'établissement. Se référant à Simone Veil, il évoque aussi la diffusion d'une « culture authentique, enracinée dans le réel ». Bref, l'homme ne cache rien de ses convictions politiques. L'affaire des baskets de Nicolas, l'élève de troisième, âgé de quatorze ans, exclu pour tenue vestimentaire incorrecte, ne doit donc rien au hasard.

Depuis quelques jours, la presse nationale ironise, s'émeut, se dit choquée par la décision de Jean-Paul Archambault de Vançay. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ce chef d'établissement fait parler de lui. En particulier lorsqu'il s'était opposé à ce que les collégiens portent des pin's en classe, notamment ceux qui exigeaient la libération de Nelson Mandela ou qui relayaient l'opération du riz pour la

Somalie. « Notre rôle est d'éduquer les jeunes et de lutter contre cette espèce de nivellement. On ne s'habille pas de la même façon pour assister à un concert de rock ou à un match des Girondins de Bordeaux, répète-t-il. N'y aurait-il que les écoles privées, aujourd'hui, pour faire l'éducation des enfants » ajoute-t-il.

Tout part de la rentrée scolaire de 1993. Archambault de Vançay, sans doute encouragé par le retour de la droite au pouvoir, intègre un petit article dans le règlement intérieur du collège: « Tous les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à leurs activités : tenue de sport exclusivement pour l'éducation physique, tenue de ville classique pour tous les autres cours. Elèves et adultes doivent se garder de toute marque ostentatoire vestimentaire ou autre. » Juliette Dumont a tiqué. A la rentrée, elle a lu, signé, mais pas approuvé ce règlement. Car Juliette a une valeur: la liberté. Elle a aussi une conviction: elle croit en l'épanouissement des enfants par la reconnaissance de leur personnalité. Juliette a également un gros défaut : elle va jusqu'au bout contre l'intransigeance.

Sud-Ouest - 20/06/1994



2001. M. Quinquette, professeur de Français au Collège Henri IV, prend sa retraite. Gentil et compétent, il a su faire aimer la langue française et la littérature à plusieurs générations de jeunes Bergeracois. Sa démission du 28 octobre 2001

SACHEZ-LE

Partage ta musique : le public au rendez-vous

Des centaines d'ados, profs, parents et curieux se sont massés, mercredi 29 septembre au soir, sur le port de Bergerac, pour venir voir et écouter les artistes en herbe ou confirmés qui se produisaient sur la scène. Particularité de l'événement, impulsé par la sous-préfecture et baptisé Partage ta musique, il mêlait des jeunes musiciens du collège, du lycée et des pros. Un spectacle monté en quelques semaines, qui a mobilisé les élèves et les équipes pédagogiques du collège Henri-IV et du lycée Maine-de-Biran, plusieurs partenaires institutionnels et beaucoup de bonnes volontés.



Voyage en Cantabrie et Pays Basque

« Ci-joint quelques photos du Voyage en Cantabrie et au Pays Basque pour la section européenne espagnol (43 élèves de la seconde à la terminale).

Ce voyage culturel nous a permis de découvrir les magnifiques paysages de la côte cantabrique, mais aussi d'approfondir les connaissances en langue (toutes les visites étaient en espagnol) et de mieux connaître la culture de la région (visites de Santander et de San Sebastian, de la grotte d'Altamira, atelier culinaire...).

Les élèves étaient ravis et les professeurs enchantés du comportement de l'ensemble du groupe. Merci encore à l'association des anciens élèves pour son aide.

Bertrand Guillentéguy »



Georges AUGIERAS & Dépôt de gerbe au Collège Henri IV

Georges AUGIERAS aurait pu tomber dans l'oubli de ces soldats morts lors de la 1^{ère} guerre mondiale, si sa mère Hortense n'avait pas légué à l'amicale des anciens élèves du collège Henri 4 et du lycée Maine de Biran sa maison à Bergerac à deux conditions : construire un monument en souvenir des anciens élèves morts lors de la 1^{ère} guerre mondiale et entretenir le caveau familial situé sur la commune de Ginestet au lieu dit Buade. Elle n'avait pas eu d'autres enfants et aucun autre membre de la famille n'était vivant .La maison appartient encore de nos jours à l'amicale et est louée pour un loyer modéré : pendant longtemps elle a été louée à une association à vocation sociale. Les loyers servent à aider les projets éducatifs des élèves actuels des deux établissements. Tous les ans, au moment de la Toussaint la tombe est fleurie et entretenue régulièrement. La tombe a été répertoriée en 2005 dans une publication de la société historique l'ARAH intitulée Tombes et cimetières privés du pays de La Force.

Georges Augiéras avait reçu de nombreux prix lors de sa scolarité : 2^e prix de morale, 2^e prix en Anglais en classe de 4^{ème}, 1^{er} accessit du 2^e prix en version latine en classe de 5^e. Il est né le 22 juin 1896 à Buade dans la commune de Ginestet. Il a été incorporé au 7^e régiment d'infanterie coloniale. Il est décédé à l'hôpital de Saint-Brieuc le 16 juillet 1916. Son père a été instituteur à l'école de Peymilou et sa mère a été enseignante de couture dans la même école mais sans être rétribuée. Il y avait 45 élèves. Son père est accusé par les parents d'élèves de brutalité envers les élèves et le niveau scolaire est moins bon qu'à l'école de Prignonieux, mais il garde la confiance de la municipalité. une loi de 1894 impose aux communes d'employer dans les écoles où il y a à la fois des garçons et des filles, une institutrice de couture. Malgré une certaine réticence, c'est chose faite avec la femme de l'instituteur.

Laurent Dubernat



Georges COQ

Il est né le 23 mai 1889 à Cours de Piles, de Mathieu COQ et de Jeanne MOULINIER. Son père travaillait au chemin de fer à Brive. Sa mère ne travaillait pas. Il était interne au collège Henri IV, de 1902 à 1909. Il fit une brillante scolarité : il obtint de nombreux prix :

- 2^e prix ex aequo de narration française en 6^e en 1902

- 1^{er} prix accessit en version latine en 6^e en 1902

- 1^{er} prix en histoire géographie en 6^e en 1902

- Prix ex-aequo en anglais en 6^e en 1902

- Prix d'honneur décerné en 1909 par M.GARRIGAT, conseiller général.

- Accessit 2^e prix en physique chimie en 1909 en second cycle

- 2^e prix en philosophie en 1909 en second cycle

Il participa à la première guerre mondiale : il était caporal au 93^e régiment d'infanterie. Il fut blessé.

Sa carrière professionnelle :

En 1913, il a participé, en tant que conducteur de travaux de ponts et chaussées à la construction du deuxième tunnel du Simplon qui relie la ville de Brigue en Valais, ville suisse au village d'Iselle en Italie : c'est un tunnel ferroviaire qui se situe au niveau des Alpes. Le premier tunnel avait été inauguré le 19 mai 1906 en présence du roi d'Italie Victor-Emmanuel

Il a participé en 1922 à la restauration du grand canal d'Alsace qui est parallèle au canal du Rhin. Le canal d'Alsace se situe à 50 kilomètres entre KEMES

ET VOGELGRUN. On trouve sur le long du canal les écluses et centrales hydroélectriques de Marchasheim, de Rhinau, de Gerstheim et de Strasbourg. Il relie directement les pays limitrophes à la Suisse. Ce canal a été la seule voie aménagée en feston et a permis de limiter et de contenir les crues dans un lit unique. Il existe depuis l'antiquité car utilisé par les romains. Une première restauration eu lieu au 19^e siècle sous la direction de Johann GOTTFRIED TULLA entre 1842 et 1876, afin de créer un chemin de halage et de récupérer des terrains habituellement inondés pour l'agriculture. Cet aménagement posa des problèmes : c'est pour cela que de nouveaux travaux eurent lieu de 1928 à 1961. Georges COQ participa à la reconnaissance du tracé en février 1922, et au piquetage et aux études en février et mars 1922.

Il se mit en disponibilité pour convenance personnelle, sans traitement et sera réintégré par arrêté du 06 juin 1924 et sera affecté à partir du 01 juillet 1924 dans le département de la dordogne au service ordinaire. Il sera attaché provisoirement au bureau de Bergerac sur un emploi vacant pour remplacer à la tête de la 2^e subdivision de Bergerac, M.DUPUY parti à la retraite.

Sa carrière politique :

Il a été élu maire de Cours de Pile en 1925, en tant que radical socialiste, à une époque cette mouvance d'idées commença à émerger, surtout en dordogne. Il ne s'était pas caché de ses idées dans sa profession de foi : « Républicains convaincus, dont quelques uns ont fait leurs preuves sur l'arène politique, mais tous décidés à agir dans l'intérêt seul de notre commune, nous nous présentons à vous sous l'étiquette

des radicaux qui vous prouve que nous voulons nous unir aussi loin des errements des partis de droite que des utopies des partis d'extrême gauche. »

Il planta un mai pour fêter son élection. Lucien RUSSAC, un de ses adjoints, le félicite et se réjouit que les habitants de Cours de Pile aient pour la 1^{ère} fois voté pour une liste radical socialiste, liste de progrès Républicain qui saura rester fidèle aux principes de 1789. Il lui assure par la même occasion le total soutien des autres élus. Ce soutien sera mis à mal quand Georges COQ leur demandera de donner une subvention de 100 francs à l'association des maires du canton, nouvellement créée avec le maire de Bergerac Gaston SIMOUNNET : le conseil municipal s'y opposera par 9 voix et 2 abstentions.

Il demandera aux habitants de pavoiser leur maison pour la fête nationale du 14 juillet. Une cérémonie aux monuments aux morts eut lieu à 10 h 30 suivi d'un banquet républicain et des feux d'artifice le soir. L'état des routes communales était tout naturellement l'une de ses préoccupations. Mais comme l'entretien coûtait cher, il demanda aux administrés de le faire. Le 5 juin 1927, il emploiera, quand même, un employé communal pour l'entretien des chemins ruraux, pour 10 francs par jour et ce 2 jours par semaine. Il ne réussira pas à obtenir un arrêt pour que le train prenne les habitants pour se rendre aux foires d'EYMET, de MARMANDE, et d'ISSIGEAC. Il a quand même réussi

à obtenir un droit de passage piétonnier sur la passerelle du pont des Gilets en contrepartie d'une participation financière de 2000 francs pour son entretien et les réparations. Le 17 janvier 1920 la fée électricité fait son apparition au bourg de Cours de Piles grâce à la mise en service de l'usine de Tuilières. Georges Coq est chargé de recueillir les signatures des maires intéressés par l'électricité. Le dimanche 7 février 1920, il expose à ses administrés comment sera développé l'électricité sur la commune.

Il meurt le 31 juillet 1928 à Bergerac où il résidait rue du nouveau séminaire avec sa femme Anaïs Moulinier. Il s'était marié à Paris le 21 juin 1919, mais il n'eut pas d'enfant. Son père qu'il avait nommé secrétaire à la mairie de Cours de Piles démissionna de lui même. Il est enterré civilement au cimetière de Cours de Piles, le 03 août 1928. Malgré un anticléricalisme militant, des catholiques assistèrent à son enterrement et de nombreux habitants des communes voisines et notamment de Bergerac. Des membres du conseil municipal de Cours de Piles notamment M. BOSVIEL qui rappela ses positions anti cléricales et M. ROUSSEL qui mit en valeur ses idées politiques et ses qualités.

Laurent DUBERNAT

In Memoriam

Jean-Luc NANCY - M^{me} RIPOCHE - M. François SERRET

Le philosophe Jean-Luc Nancy est mort à 81 ans

Le disciple de Jacques Derrida, est mort à 81 ans, a appris l'AFP mardi 24 août auprès de son éditeur.

Les éditions Galilée qui le publiaient depuis 1973, ont confirmé l'information donnée par le quotidien Dernières Nouvelles d'Alsace, a déclaré « il était pour Galilée non seulement un auteur important, qui a publié plus d'une trentaine de titres chez nous, mais aussi un éditeur » a déclaré le fondateur de cette maison d'édition philosophique, Michel Delorme. Jean-Luc Nancy doit encore publier un essai le 21 octobre, « Cruor » sur la cruauté dans notre monde.

Né à Bordeaux, il a fait l'essentiel de sa

carrière à l'université de Strasbourg, ville où il est décédé, et où il était arrivé en 1968, après des débuts comme professeur de lycée à Colmar. Membre du Collège international de philosophie, il fut l'élève de Paul Ricoeur à la Sorbonne, et compagnon de route de Jacques Derrida (1930-2004). Son œuvre abondante aborde une multitude de sujets, mais ses principaux succès ont été « Corpus » (1992) et « Intrus » (2010), où il évoquait de façon émouvante ses problèmes cardiaques. L'un de ses derniers essais, « Un trop humain virus » (2020 Bayard) avait pour thème la pandémie de Covid-19.

Extrait de la revue des anciens de l'UNEF

Notre ami Christian Regnier est décédé le 23 juin. Né le 28 juin 1937, il fut président de l'AGE des EPICES de France (Prépas commerce et gestion) en 1959, président de la FEP de 1960 à 1962. Administrateur du CROUS de Paris, en tant qu'étudiant puis de personnalité extérieure choisie pour les anciens de 1957 à 1971 il fut aussi VP puis SG du Paris Université Club, de 1959 à 1985. Professeur d'université, puis retraité, il fut durant une longue période membre de notre conseil d'administration. Hispaniste – il était un traducteur de Sepulveda – il était également un grand promoteur de la vie culturelle à Bergerac, où il avait présidé l'association des amis de Cyrano de Bergerac. Nous reviendrons plus longuement sur la disparition de notre ami, si présent et discret à la fois, toujours respectueux et à l'écoute des autres comme savent l'être ceux du pays de Montaigne.

R.M.

Nous publions ci-dessous le texte de **Christian Regnier**, pour notre colloque logement du 7 novembre 2015.

LES MAISONS COMMUNAUTAIRES

« Je vais aborder une expérience vécue, un avatar de logement étudiant des années 50/60 « Les maisons communautaires ». Rappelons que les femmes venaient tout juste d'obtenir le droit de vote avec la pleine citoyenneté, répondant au programme de la Résistance.

Pour ma part, élu président de la Fédération des étudiants de Paris et siégeant au COPAR (Comité Parisien des oeuvres universitaires, ancêtre des CROUS, j'ai participé à l'application de la loi sur les œuvres de 1955 et siégé jusqu'en 1971. Le COPAR était régi par la loi de 1901, organisme de droit privé, sans but lucratif. Il était compétent en matière culturelle, sociale, de lo-

gement, de restaurants universitaires, etc.

Dans la foulée de la loi de décembre 1945 portant disparition des « maisons closes » et suppression des fiches de la « police des mœurs » et après leur « réquisition », les bâtiments des maisons communautaires furent mis à disposition du ministère de l'éducation nationale qui en transférera la gestion au COPAR qui en assurait la mise en service par le truchement du service logement des œuvres, dirigé alors par Monsieur Maisonneuve. Chacune des maisons (une bonne vingtaine) disposait d'un responsable élu (?) par les locataires. Après la loi de 1955 le CNOUS et celui de Paris ne goutèrent plus cette étrange charge. J'ai encore en mémoire les débats ardues avec le Contrôleur financier du Ministère de l'Education Nationale lors de l'établissement du « bleu du budget » quand on arrivait au chapitre des « maisons communautaires ». La chaîne de tutelle et de subvention était compliquée, les relations avec les responsables de maison et le comité difficiles. De fait les responsables de maison avaient parfois entrepris un régime de sous location-illicite ; les locaux étaient vétustes et, en plus, inadaptés, la collecte des loyers très difficile, les relations avec les anciens propriétaires souvent désagréables, d'autant plus que certains d'entre eux occupaient encore une partie des lieux.

Il m'est arrivé d'en entendre une, il me semble que c'était rue des quatre vents sur fond de miroirs aux murs et plafond dire « c'était mieux avant ».

Je décidai donc en 1960 ou 1961 je crois d'abandonner ce système pour ne pas devenir « complice ou esclave » ! Et ce fut la deuxième fermeture des maisons closes.

Mais je décidai de poursuivre l'objectif logement sous une autre forme en créant à Montrouge, rue Gambetta, à deux pas de la porte d'Orléans un Foyer étudiant

réservé aux étudiants mariés et, parfois parents d'un enfant ce qui était avec Jean ZAY à Antony la seule disponibilité pour eux. Un immeuble fut construit comprenant une vingtaine de deux pièces, avec cuisine commune pour deux appartements et locaux communs au rez-de-chaussée. Elle fut gérée par le Recteur de l'Université de Paris et le député de la Dordogne Henri Sicard. La subvention du CROUS fut maintenue, les problèmes d'éthique ayant disparu.

J'ai lu dans un article récent, il me semble sous la signature de Konopniki que « la libération sexuelle étudiante de 1968 aurait été le « point final des maisons closes » !!!

Aussi je ne résiste pas à l'envie de narrer une anecdote « vécue » à Nanterre. Je dis vécue car le hasard a voulu qu'en 1968 je sois étudiant à Nanterre où je préparais un certificat de Latin (*horresco referens*) qui me manquait et j'avais aussi à connaître des problèmes de Nanterre es qualité d'administrateur du CROUS de Paris (jusqu'en 1971).

En effet pour mettre un terme au « désordre des mœurs » des deux résidences étudiantes – garçons et filles séparés – le ministre de l'éducation Alain Peyrefitte – avait décidé d'annuler la décision du conseil d'administration du CROUS, validée par le Recteur, de les laisser en libre accès. Il imposa alors unilatéralement un règlement strict de « couvre-feu » et commanda de grandes grilles en fer pour fermer l'accès aux pavillons de nuit. Ces grilles furent rapidement livrées sur place et disparurent... la nuit suivante. Notons que M. Peyrefitte justifia sa décision en se référant au Code de la Famille... datant de Napoléon.

Une vie riche et bien remplie de Christian Regnier



28.06.1937 : BERGERAC

1956 : Etudes PARIS prépa HEC

- Institut études hispaniques
- Institut hautes études Amérique Latine/Sorbonne
- CELSA Centre Etudes Littéraires Supérieures Appliquées, Université Sorbonne

SA VIE PROFESSIONNELLE ET ASSOCIATIVE : 1956 UNEF (non marxiste)

- Vice-président - Secrétaire Général PUC - Paris Université Club : 18 sections - 4000 membres

- Gestionnaire Stade Charlety : UNSS PARIS Administrateur CROUS de Paris > 1971
- Professeur d'espagnol

- Fondation Ecole à 4 temps

- Direction Ecole de commerce des Hauts de Seine

Directeur centres de vacances culturelles CROUS de Paris en Espagne (CASTELLON de Andalousie)

- Directeur GIRE - groupe étude et recherche sur l'éducation

- Directeur SEM - S^{te} Française de management

- Fondateur Chambre syndicale Nationale des organismes de Formation - CSNFOR.

- CGPME Ile de France

- Professeur ESCP - Ecole supérieure de commerce de Paris

- Directeur EMC - Ecole des cadres du commerce et des affaires économiques

- Professeur CELLA - Centre d'études ibériques et latino/américaine - Université Paris IV Sorbonne.

À BERGERAC : Directeur des Centres sociaux

- Président-fondateur de la représentation de la Dordogne

- Administrateur ADVB - Amis de la Dordogne et du Vieux Bergerac

- Rédacteur en chef de la revue « l'Avenir du Passé »

- Association France-Cameroun

- Fondateur association « Cyrano à Bergerac »

- Membre du Rotary

Publications : traducteur de PEREZ ROVERTO

(Académie Royale d'Espagne)

SEPIC VEDA (Oriliens)

20 ouvrages sur l'Espagne

Vice-président de l'association des Anciens de l'UNEF

La Place du docteur André-Cayla

Fils de médecin, le docteur Jean-André Cayla habitait l'ancien couvent des Récollets.

Fils de François Alexis et de Marie-Louise Loubet le docteur Jean-André Cayla naît le 26 mars 1854 à Bergerac où il meurt le 7 Juillet 1926 : laissant sa veuve, née Henriette Hayton.

Après avoir fait ses études médicales à la faculté de Paris, il succède à son père lui-même médecin à Bergerac, et fait une longue et brillante carrière de médecin et de chirurgien.

Il habitait l'ancien couvent des Récollets qui était sa propriété. Ses meubles y formaient comme un musée d'art ancien ; il y recevait avec la grâce d'un grand seigneur que n'ont jamais oublié ceux qui eurent le privilège de s'asseoir à sa table.

Place des Récollets puis place du Temple.

Sa demeure au numéro 2 présente une porte cochère qui conduit vers une cour intérieure dont les murs ont été admirablement restaurés. Il reste une partie du cloître aux colonnes cannelées soutenant l'auvent sans arceaux. Au-dessus de ce cloître un promenoir en balcon avec une balustrade en bois tourné. Dans l'aile sud, une heureuse réalisation a transféré de toutes pièces une galerie en bois de chêne sur colonnes de pierre à chapiteaux ioniques couverte d'un toit à pendentifs et pièces d'assemblage formant arc, d'époque Renaissance.

Le sous-sol hébergeait de superbes caves voûtées. Le Cloître des Récollets (datant du 17e siècle) a été restauré et se visite. L'immeuble qui possédait un jardin en terrasse avec une vue panoramique sur

la Dordogne est devenu Quai Cyrano en 2019 (l'Office de Tounsmé + IVBD). Au numéro 1, à l'angle de la rue des Récollets, le temple protestant, lui, n'a presque pas pris une ride.

De la place du Docteur André-Cayla partent en étoile les rues du Grand-Moulin, des Récollets, du Port, d'Albret, des Fargues et des Mazeaux. C'était anciennement la place des Récollets devenue, le 28 mars 1857, la place du Temple. Elle est dénommée place du Docteur-André-Cayla depuis le 18 Octobre 1946, à la demande de l'Association amicale des Anciens Élèves du collège Henri-IV de Bergerac, dont le Docteur Cayla a été le premier président en 1909.

Les plaques ont été solennellement dévoilées le 8 décembre 1946 en présence de nombreuses personnalités, dont M. Marcel Flouret, préfet de la Seine à la Libération, et de M. le professeur Laignel-Lavastine, de l'Académie de médecine.

Louis Ferret

« Le bel automobile du Docteur Cayla »

Au début du siècle, le Dr Cayla fut l'un des tout premiers propriétaires de belles voitures automobiles. Tout Bergerac connaissait le « bel automobile » du Docteur. Il soulevait d'épais nuages de poussière sur les routes non encore goudronnées et l'on entendait partout le son familier de sa grosse trompe de cuivre à poire en caoutchouc qui lui servait d'avertisseur.

(Chroniques de la Vie Bergeracoise, Jean Dalba)

Du Stage de Citoyenneté

En avril 2008 le Procureur de la République de Périgueux, Yves SQUERCIONI, connaissant mon passé de cadre dans l'industrie chimique, mon investissement au sein du Conseil de Prud'homme de Bergerac dont j'en assurerai la présidence durant trois années, d'une part, ma participation active dans le milieu associatif d'autre part, dans mes fonctions de Président des Décorés du Travail de Bergerac (ADTB 24) me demanda si j'acceptais de créer un Stage de Citoyenneté pour primo-délinquants adultes aux fins de permettre à ceux aptes à retrouver un comportement plus responsable vis-à-vis de leurs compatriotes, une réinsertion dans la vie active.

Quelque peu interloqué par cette demande, je recherchais des informations auprès d'unités de ce type existantes - fort rares il est vrai - avant de donner une réponse à mon interlocuteur : j'effectuais donc des recherches auprès d'une organisation de ce type en Corrèze où je me rendis pour assister au déroulement d'une session, ce qui me permis de me forger une idée selon laquelle je construirai le stage avec les intervenants que je devrai choisir dans différentes disciplines en premier lieu, puis adapter le déroulement des sessions en fonction des textes juridiques en orientant la trame.

Le Stage de Citoyenneté découle de la loi n°2004-204 du 9 mars 2004 et défini par l'Article 131-5-1. Lorsqu'un délit est puni d'une peine d'emprisonnement, la juridiction peut, à la place de l'emprisonnement, prescrire que le condamné devra accomplir un stage de citoyenneté, dont les modalités, la durée et le contenu sont fixés par décret en Conseil d'Etat, et qui a pour objet de lui rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fon-

dée la société. La juridiction précise si ce stage, dont le coût ne peut excéder celui des amendes contraventionnelles de la troisième classe, doit être effectué aux frais du condamné.

Après les démarches laborieuses mais indispensables auprès de partenaires susceptibles de couvrir les thèmes nécessaires à l'établissement d'un programme répondant à l'ensemble des infractions rencontrées, il fut procédé à une réunion d'information de l'ensemble des intervenants fin décembre 2008, afin d'arrêter les fiches d'interventions respectives, en évitant les « doublons », à l'issue de laquelle fût rédigé et signé un « Accord Cadre » entre l'ADTB 24 et les Partenaires.

Vint ensuite le bouclage administratif du dossier, par la signature d'une Convention entre le Procureur de la République de Périgueux et l'ADTB 24.

Les premières listes de « stagiaires » parvenant à l'ADTB 24 entre le 2^e et 3^e trimestre 2009, la 1^{ère} session fut programmée les 15 et 16 décembre 2009.

En décembre 2009, Monsieur Jean-Luc GADAUD, Procureur de la République de BERGERAC signait une Convention relative à la mise en oeuvre d'un Stage de Citoyenneté avec l'ADTB 24 et pour lequel les stagiaires étaient regroupés à l'Ecole Nationale de Police de Périgueux (ENP), bénéficiant des modules communs aux deux parquets, jusqu'en décembre 2017, pour être transféré à La Filature à Périgueux fin janvier 2018.

Quels délits ?

- Infractions routières,
- Outrages,
- Injures racistes et xénophobes,
- Infraction au Code du Travail : travail dissimulé, fausses déclarations,

- Infractions sur la législation concernant l'environnement,
- Manquements parentaux
- Vols, vols en réunion,
- Menaces de mort,
- Coups et blessures,
- Conduite en état d'alcoolémie et conduites addictives,
- Etc...

Durée du Stage - Partenariat

Le stage porte sur 2 journées de 6 heures, en application de l'Art.R.131-37, le contenu fait l'objet d'un projet élaboré par le Président de l'ADTB 24, validé par le Procureur de la République après avis du Président du Tribunal Judiciaire, soutenu par les intervenants :

- France victimes, association des victimes d'infractions pénales,
- Union des maires (UDM 24),
- Gendarmerie Nationale,
- Police Nationale,
- Protection civile SDIS,
- URSSAF,
- Arbitre de football,
- Etc...

Financement - fin de stage

Les frais du stage sont à la charge de mis en cause : seul l'organisateur est habilité à accorder un échéancier de règlement.

Au titre de l'Art.R.131-39,

Préalablement à la mise en œuvre du stage, l'ADTB 24 reçoit les condamnés et leur en expose les objectifs ; elle leur précise les conséquences du non-respect de leurs obligations résultant du stage, telles qu'elles découlent de l'Art. 434-41 ou telles qu'elles ont été fixées, le cas échéant, par la juridiction en application de l'art. 131-9.

Art. R. 131-40, une attestation de fin de stage est délivrée par l'ADTB 24 au Parquet, qui l'adresse à la personne ou au service chargé d'en contrôler la mise en œuvre.

Les sessions comprennent généralement entre 10 et 15 stagiaires, rarement complètes en raison soit de maladie, soit de stages professionnels divers, défections qui n'ouvrent droit qu'à un seul report, sur justificatif, au stage suivant, faute de quoi le stagiaire s'expose à des sanctions prévues à l'article 434-41 du Code Pénal (2 ans d'emprisonnement et 30.000 euros d'amende).

Après douze années de bénévolat au service de l'Institution Judiciaire, je mis fin à cet engagement à l'issue de la 24^e session, le 17 mars 2021.

Jean-Pierre DUROU
Président de l'ADTB 24



Cliché 21^e session



Sud-Ouest 01.07.2021 - Gd Périgueux

Jean-Pierre Durou se retire des stages de citoyenneté

Le président de l'Association des décorés du travail de Bergerac, Jean-Pierre Durou, a mis un terme, en mars, à l'animation bénévole des stages de citoyenneté pour primo-délinquants adultes qu'il a mis en place en Dordogne à la demande du procureur de la République en avril 2008. Il a salué les intervenants qui ont participé aux 24 sessions de stage, de la gendarmerie nationale aux arbitres en passant par le tribunal judiciaire, France Victimes ou encore le Service départemental d'incendie et de secours (Sdis 24). À 82 ans, l'ancien gouverneur du Rotary Bergerac Cyrano va poursuivre son engagement associatif pour la recherche sur la maladie de Charcot, en liaison avec le centre dédié à la lutte contre la sclérose latérale amyotrophique de Bordeaux.

RESULTATS EXAMENS JUIN 2022 Lycée MAINE DE BIRAN															
CLASSE	PRESENTS	1 GROUPE		ADMIS	AB	B	TB	FEL	total mention	2 GROUPE		ADMIS	REFUSES	total	
		REFUSES								2 GROUPE				ADMIS	REFUSES
TG01	34		32	7	4				11	2	1	1		33	1
TG02	34		33	8	8	7	2		25	1	1			33	
TG03	33	1	24	6	7	3			16	8	6	2		30	3
TG04	33	1	31	8	11	5	1		25	1		1		31	2
TG05	35		34	10	6	7			23	1	1			35	0
TG06	33		31	9	9	10	2		30	2	2			33	0
TG07	33	1	27	8	9				17	5	4	1		31	2
TG08	34		27	14	3	1			18	7	6	1		33	1
TG09	29	1	24	6	2	2			10	4		4		24	5
TG10	32		32	13	3	6			22					32	0
Serie Générale	330	4	295	89	62	41	5		197	31	21	10		316	14
		1,21%	89,39%	26,97%	18,79%	12,42%	1,52%		59,70%	9,39%	67,74%	32,26%		95,76%	4,24%
TK01	24	5	11	1	2				3	8	4	4		15	9
TK02	35	1	24	13	2				15	10	8	2		32	3
TK03	33	1	25	9					9	7	5	2		30	3
Bac STMG	92	7	60	23	4				27	25				77,00	15,00
														84%	16%
TK04	26	1	19	7	1	1			9	6	5	1		24	2
														92,31%	7,69%
Série Techno	118	8	79	30	5	1			36	31	22	9		101,00	17,00
		6,8%	66,9%	25,4%	4,2%	0,8%	0,0%		30,5%	26,3%	71,0%	29,0%		85,6%	14,4%

Les résultats des BTS

Félicitations :

Cette année, nous avons le major académique Corentin Pereira qui obtient le BTS MCO avec 17,5 de moyenne.

	Présents	Admis	Refusés	Tx de réussite
MCO 2	28	23	5	82,14%
SAM 2	16	9	7	56,25%

SUBVENTIONS 2022

500€ collège Henri IV en octobre 2021 pour l'orchestre
 400€ au lycée Maine de Biran pour les deux promotions de BTS projet théâtre
 200€ au lycée Maine de Biran en mai 2022 pour le voyage en Cantabrique

Activités du bureau de l'Association (2021)

- 18/10/2021 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine DENIS)
- 27/10/2021 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 09/11/2021 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 25/11/2021 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 29/11/2021 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 30/11/2021 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine DENIS)
- 06/01/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 03/02/2022 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 10/02/2022 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine DENIS absente)
- 11/02/2022 : C.A. Collège Henri IV (procuration Jean Pierre DUROU)
- 01/03/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 04/03/2022 : Rencontre avec les classes de BTS, préparation du logo (Martine PIOCHE, Françoise GARRIE, Nadine GALINAT)
- 25/03/2022 : Rencontre avec les classes de BTS, préparation à l'entretien (Nadine GALINAT)
- 04/04/2022 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 12/04/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 14/04/2022 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine DENIS)
- 02/05/2022 : Préparation entretien d'embauche (Nadine GALINAT)
- 10/05/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 10/05/2022 : Préparation entretien d'embauche (Nadine GALINAT)
- 21/06/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad
- 06/07/2022 : C.A. Lycée Maine de Biran (Jeanine DENIS)
- 07/07/2022 : C.A. Collège Henri IV (Jean Pierre DUROU)
- 19/07/2022 : Réunion du bureau suivie du repas amical à Kyriad

Compte rendu financier

A.G. du 9/10/2022

Compte d'exploitation du 01.07.2021 au 30.06.2022

Recettes	Dépenses	Solde
<p>Legs Augiéras Loyer : 6828€</p>	<p>Travaux maison : 409€ Remboursement emprunt : 3229€ Frais bancaires : 30€ Taxe foncière : 928€ Assurance : 399€ Entretien caveau, fleurs : 167€ <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>5162€</p>	+1666€
<p>Gestion courante Cotisations : 1275€ Divers : 85€ Intérêts livret A : 14€ Participation repas A.G. : 1155€ <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>2529€</p>	<p>Bulletins : 1110€ Secrétariat : 78€ Subventions : 1100€ Repas Tour des Vents : 1190€ Divers A.G. : 137€ Divers : 346€ <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/>3961€</p>	-1432€
Solde net d'exploitation : +234€		

ACTIF

Immeuble	150.000€
BP Compte livret	2811€
BP Compte chèque	4720€
Caisse	25€
	<hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 157556€

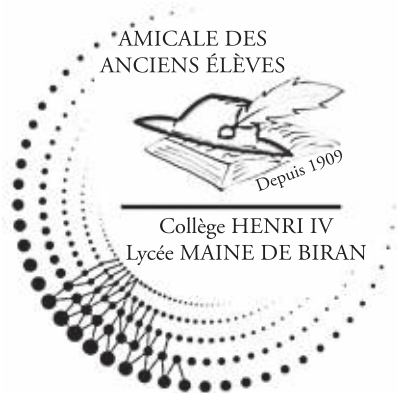
PASSIF

Solde emprunts à rembourser	1257€
	<hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 16959€
	18216€
ACTIF NET :	139340€

Composition du Conseil d'Administration

Siège social : 41 rue Sévigné - 24100 Bergerac

Président : Bertrand ROUSSEAU	3 rue Alphonse Daudet - 24100 Bergerac Tél. 05 53 74 42 90 - br.deplacements@gmail.com
Vice-Présidente : Jeanine DENIS	30, rue Jean-Nicot - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 24 35 - 06 81 26 80 89 - jeanineetandre@wanadoo.fr
Secrétaire Général : Laurent DUBERNAT	9, rue Jouanel - 24100 Bergerac Tél. 07 79 53 13 77 - dubernat-laurent@orange.fr
Trésorière : Françoise GARRIE	4, rue du Docteur Simounet - 24100 Bergerac Tél. 05 53 57 00 12 - 06 78 15 37 48 - fr.garrie@sfr.fr
Trésorière Adjointe : Geneviève DUVERGER-BLONDEAU	48, rue Jean de la Bruyère - 24100 Bergerac Tél. 05 53 73 29 48 - 06 07 25 25 86 - blondeau.genevieve@gmail.com
Membres : Nadine GALINAT	Garrigue - 24100 Bergerac Tél. 06 72 88 88 28 - nadine.galinat@orange.fr
Martine PIOCHE	1, rue des Chênes - 24100 Bergerac - Tél. 05 53 57 24 78 06 89 81 68 43 - gerald.martine@free.fr
Charles TAMARELLE	17, allée des Sables - 33210 Langon Tél. 05 56 63 22 18 - cm.tamarelle@orange.fr
Michel AUBRUN FONTAYNE	25, rue du Docteur Simounet - 24100 Bergerac Tél. 06 07 66 71 49 - maubrunfaraggi@orange.fr
Alain DELPERIER	7, rue d'Artigues - 33170 Gradignan - Tél. 06 89 81 68 43 05 56 89 02 89 - alaindelperier@orange.fr
Contrôleur des comptes : Martine ZASLAVSKY	St ^e Foy des Vignes - 24 130 GINESTET - 05 53 27 90 10 06 26 75 61 76 - martinezas@hotmail.com



Association amicale des anciens élèves
du collège Henri IV et du lycée Maine de Biran

Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941.
Siège social : 41, rue Sévigné - 24100 Bergerac
N° Siret 49263992700010

Ce bulletin est tiré hors commerce
- A cent exemplaires -
Réservés aux membres de l'association

Dépôt légal du 3^{ème} trimestre 2022

Imprimerie CHARRON - Bergerac